



Le mot du Maire

Le der du mandat...

Ce bulletin municipal annuel est le dernier du mandat qui s'achèvera en mars prochain. Les années sont passées vites, mais l'engagement municipal est resté intact malgré les difficultés conjoncturelles imposées aux collectivités territoriales. Ce mandat a aussi été marqué par le décès de deux de nos colistiers et amis qui nous a beaucoup affectés.

Cette année 2019 ne se différenciera pas des années précédentes avec beaucoup de projets mis en œuvre, en rapport avec nos possibilités financières, forcément non-extensibles (pour rappel, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition locaux pendant ce mandat). Vous pourrez découvrir toutes ces réalisations au fil des pages.

La vie associative a également été extrêmement riche et nous devons en être fiers. C'est le signe que l'envie de « vivre ensemble » est aussi bien présente parmi les habitants de Chavigny. Vous verrez également tous les événements et activités qui se sont déroulés tout au long de l'année.

Au travers de cet éditorial, je souhaite rendre un hommage appuyé et dire merci aux membres du conseil municipal qui ont collectivement accepté de donner beaucoup de temps et d'énergie à la gestion de la commune et aux projets, petits et grands qui visent à améliorer notre quotidien, tout en s'inscrivant résolument dans la transition écologique. J'y associe bien évidemment le personnel communal et celui de la MJC des Castors qui œuvrent en toute discrétion tous les jours pour rendre la commune plus belle et plus agréable pour tous

Après ce coup d'œil dans le rétroviseur de l'année qui s'achève, il me reste à vous souhaiter une très belle année 2020, santé et bonheur pour tous !

Hervé Tillard, Maire de Chavigny et l'ensemble du conseil municipal vous invitent le vendredi 24 janvier à participer aux traditionnels vœux aux habitants et partenaires. Rendez-vous vous est donné à 18 h 30 à l'Espace André Chardin.

**Merci de confirmer votre présence
avant le 19 janvier (03 83 47 24 32 - accueil@ville-chavigny.fr)**

SOMMAIRE

Budget	4 à 7
Travaux	8 à 10
Vie Communale	11-15
Autour de la vie scolaire	16 à 21
Commémoration	22 à 23
Histoire locale	24 à 27
Enfance et jeunesse	28 à 29
Vie Associative	30 à 33
Manifestations	34 à 35
Savoir vivre ensemble	36 à 37
Communauté de Communes Moselle et Madon. .	39 à 45
Autour de Nous	46 à 47

Directeur de la publication : Hervé TILLARD

Rédactrice en chef : Stéphanie MARECHAL

Crédits Photos : Michel ANTALIK, Jean-Claude BONNEFONT, Brigitte CHAMPAGNE, Céline DECAMPS, René DENILLE, Sylvain GODEFROY, Léane MARECHAL, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Lydie ROUYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES, Céline VUIDARD

Rédacteurs : Michel ANTALIK, Jean-Claude BONNEFONT, Brigitte CHAMPAGNE, Céline DECAMPS, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Lydie ROUYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES, Céline VUIDARD

Publication à périodicité variable n° ISSN 1293-3074

www.ville-chavigny.fr

Mise en page et impression : LOR'NUMERIQUE - 54425 PULNOY





2014 - 2019 Bilan

Comme nous nous y étions engagés lors de la dernière assemblée communale, nous vous présentons ici le bilan financier et budgétaire de Chavigny entre 2014 et 2019. Cette présentation est d'autant plus pertinente qu'à la fin du précédent mandat, nous avons tiré la sonnette d'alarme suite à une première baisse drastique des contributions d'Etat au budget de la commune. La capacité financière de

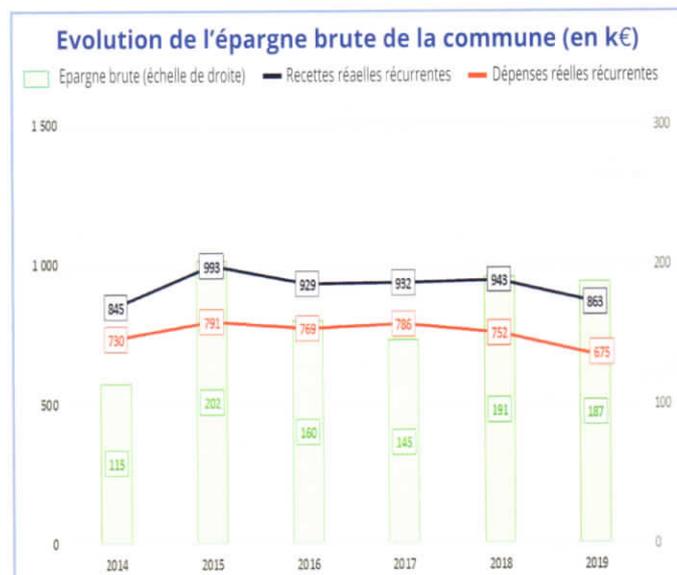
L'épargne brute et nette de Chavigny et sa capacité d'autofinancement :

Commençons par l'épargne nette qui présente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Elle était très faible en 2014 (seulement 35.000 €), elle est désormais plus confortable en 2019 (102.000 €) et permet d'envisager quelques investissements (Tableau 1), (Graphique 1).

On note également que l'épargne brute de la commune augmente sur la période 2014-2019. Cette augmentation se matérialise par une légère hausse des recettes mais surtout une diminution sensible des dépenses de fonctionnement sur le mandat (Graphique 2).

Le taux d'épargne brute est un indice important pour une commune car il permet de se positionner par rapport à des seuils d'alerte. A Chavigny en 2019, ce taux est tout à fait satisfaisant et reste supérieur aux seuils d'alerte ces dernières années. Ce taux d'épargne brute est même supérieur à la moyenne nationale de 13 %.

Les recettes de fonctionnement sont primordiales pour assurer la gestion au quotidien de la commune et permettre de dégager des capacités d'autofinancement.



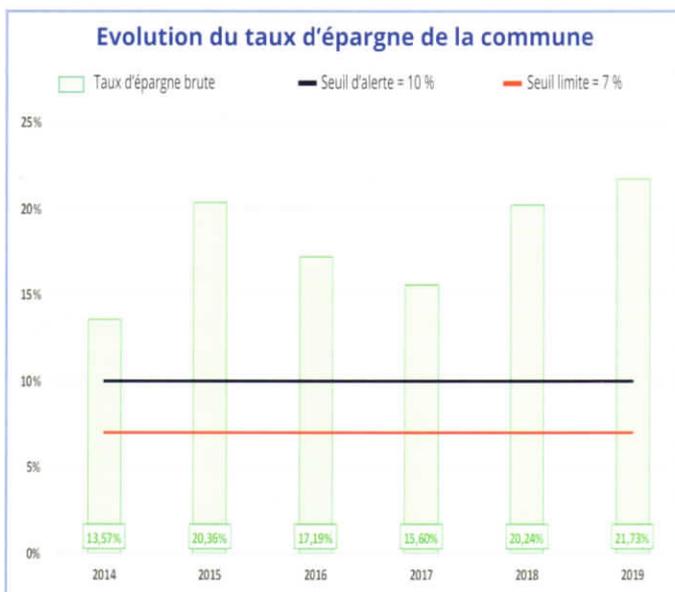
Graphique 1

Année	2014 (K€)	2015 (K€)	2016 (K€)	2017 (K€)	2018 (K€)	2019 (K€)	2014 / 2019 Variation
Recettes réelles de fonctionnement	846	1 002	931	934	945	868	3%
Dépenses réelles de fonctionnement	731	792	770	786	752	675	-8%
Charges financières	43	40	37	34	31	29	-32%
Epargne de gestion	158	242	197	179	222	217	37%
Epargne brute	115	202	160	145	191	187	64%
Remboursement des emprunts	80	80	79	80	80	86	8%
Epargne nette	35	122	80	65	110	102	191%

Tableau 1

budgetaire du mandat

Chavigny est alors au plus bas. Ce mandat qui s'achève dans quelques semaines a donc été celui de la rigueur financière, sans pour autant renoncer aux travaux et investissements nécessaires pour notre commune et sans augmenter les taux des impôts locaux. Voici donc, en partenariat avec le Cabinet SIMCO, spécialiste en aide budgétaire aux collectivités, un panorama de l'évolution financière de Chavigny.

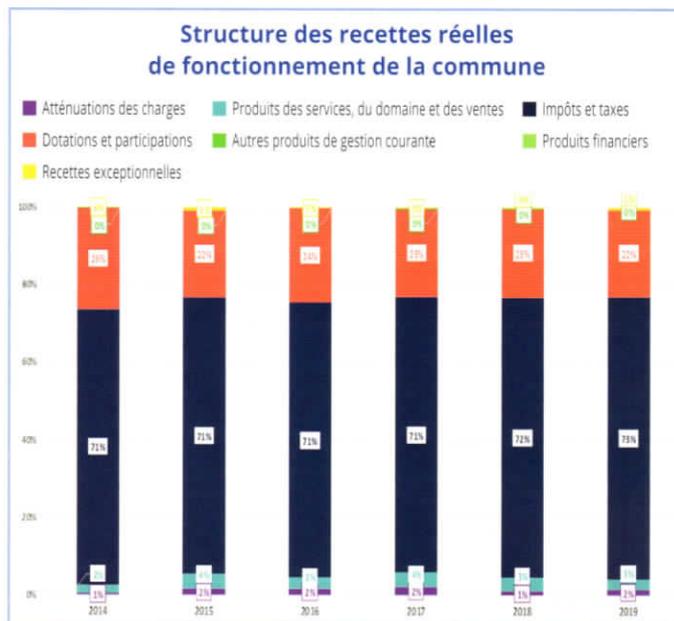


Graphique 2

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient en moyenne à 921 000 €. Ce ratio par habitant est de 456 € / hab. en 2018 (Graphique 3).

Ces 921 000 € de Recettes Réelles de Fonctionnement moyens se composent :

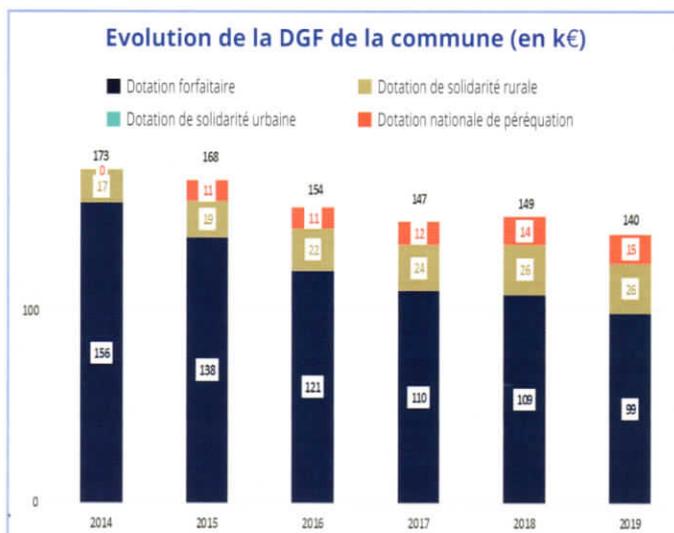
- À 71 % de la Fiscalité directe ;
- À 23 % des dotations et participations pour lesquelles la commune est dépendante de l'Etat et d'autres organismes publics ;
- À 3 % de produits des ventes et de prestations de services ;
- À 2 % d'atténuations de charges ;
- À 1 % des autres produits de gestion courante.



Graphique 3

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente la principale contribution de l'Etat au budget des communes. Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune. Celle-ci diminue sensiblement ces dernières années pour plusieurs raisons :

- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) sur la période 2014-2017 qui a minoré la dotation forfaitaire. Cette dernière ayant continué de baisser ces deux dernières années.
- La hausse des dotations de péréquation (DSR et DNP) mais qui n'ont pas suffi à combler la perte sensible de dotation forfaitaire (Graphique 4).

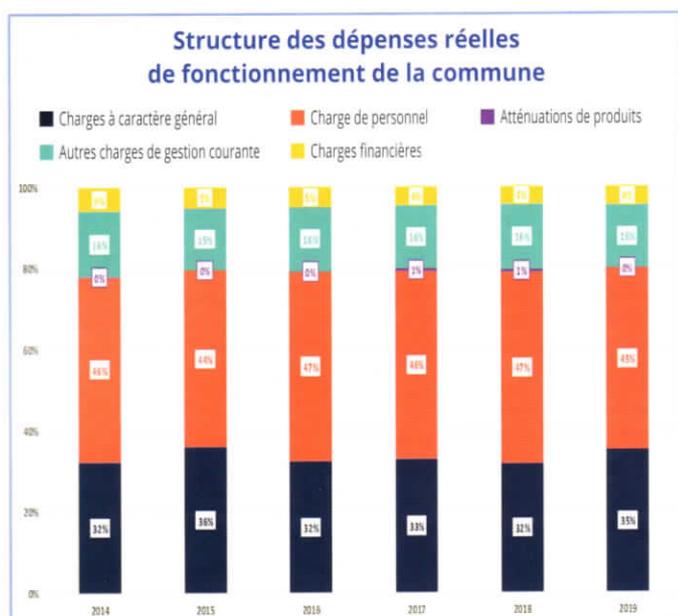


Graphique 4

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des montants de DGF par habitant de notre commune par rapport à une moyenne des autres communes de sa strate, ces deux dernières années. Nous continuons de constater que Chavigny est une des communes de France à recevoir de l'Etat la plus faible des dotations/habitant. Elle est inférieure de 50 % à la moyenne des communes de moins de 2000 habitants. Pour l'exemple, si Chavigny percevait la DGF moyenne des communes de même strate, elle recevrait 120.000 € de plus chaque année... (Tableau 2)

Année	2018	2019
DGF / habitant Chavigny	78,6 € / hab	73,6 € / hab
DGF / habitant moyenne France	141,6 € / hab	141,48 € / hab

Tableau 2



Graphique 5

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 / 2018
	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	Variation
Personnel titulaire	167	171	175	175	171	146	-13%
Personnel contractuel	16	16	17	17	22	27	71%
Autres charges de personnel	151	158	167	172	162	130	-14%
Total	333	346	359	364	355	302	-9%
Evolution annuelle chapitre 012		4%	4%	1%	-2%	-15%	

Tableau 3

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 / 2019
	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	Variation
Intérêts de la dette	43	40	37	34	31	29	-32%
Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0%
Total charges financières	43	40	37	34	31	29	-32%

Tableau 4

Intéressons-nous maintenant aux dépenses de fonctionnement de la commune. Ces Dépenses s'élevaient en moyenne à 751 000 € par an entre 2014 et 2019. En 2019, cela représente 355 €/hab.

Ces 751 000 € de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- À 46 % des charges de personnel ;
- À 33% des charges à caractère général ;
- À 16% des charges de gestion courante ;
- À 5 % des charges financières représentant les intérêts de la dette de la communauté (Graphique 5).

Les charges liées au personnel (1^{er} poste de dépense) diminuent de 9 % sur le mandat. Le tableau 3 présente l'évolution annuelle des charges de personnel année par année de la commune. Les lignes personnel titulaire et personnel contractuel correspondent aux rémunérations des agents titulaires et non titulaires. Les autres charges de personnel correspondent aux charges sociales et autres dépenses. (Tableau 3)

Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette que paye la commune sur ses emprunts en cours.

Celles-ci sont faibles et diminuent ces dernières années, la commune se désendettant globalement sur cette période. En effet, une diminution de ces charges augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement de la commune ou permettra une capacité d'emprunt pour les années à venir (Tableau 4).

L'encours de la dette de Chavigny a diminué ces trois derniers exercices. Cette baisse provient d'un recours moindre ou nul à l'emprunt sur cette période. La commune s'est essentiellement appuyée sur ses

ressources propres pour financer ses investissements. Celle-ci se désendette alors progressivement (Graphique 6 et 7).

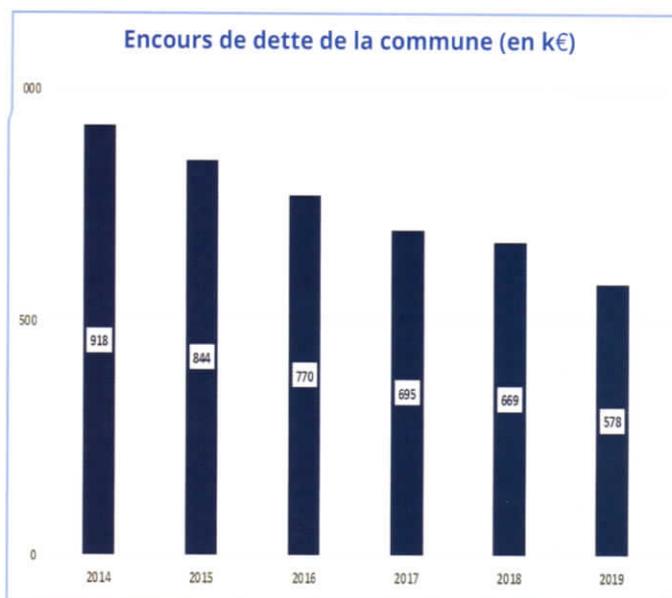
La capacité de désendettement de la Commune s'améliore donc entre 2014 et 2018. Celle-ci reste en plus largement inférieure au seuil d'alerte, ce qui garantit une solvabilité financière satisfaisante. Cette amélioration provient à la fois de la baisse de l'encours de dette et de la hausse de l'autofinancement de la commune sur ce mandat.

Quel Bilan de l'analyse financière rétrospective 2014-2019 ?

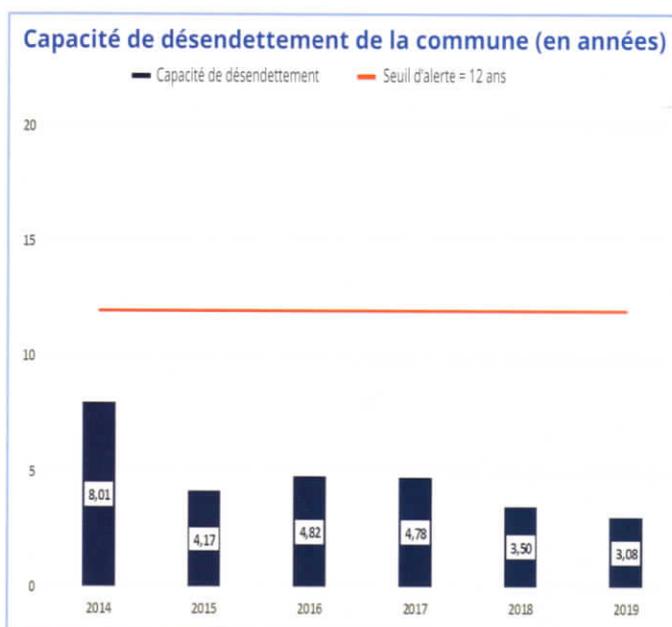
Le tableau ci-dessous présente un bilan de l'analyse rétrospective de la commune sur ces quatre dernières années. Il doit être interprété comme suit :

Indicateur	Feu	Commentaire
Epargne brute	●	Le taux d'épargne brute de la commune est supérieur aux seuils d'alerte. La commune dégage assez d'autofinancement pour rembourser sa dette et autofinancer ses investissements
Rigidité des Recettes Réelles de Fonctionnement	●	La commune est dépendante d'autres organismes sur une faible part de ses recettes. De plus, la pression fiscale étant assez faible sur la commune, celle-ci dispose de marges de manœuvre si besoin est.
Rigidité des Dépenses Réelles de Fonctionnement	●	Les charges de fonctionnement rigides représentent une part minoritaire des dépenses de fonctionnement de la commune. Celle-ci dispose alors de marges de manœuvre conséquentes pour optimiser cette section si elle souhaite le faire ces prochaines années.
Taux d'autofinancement des investissements	●	L'épargne brute liée aux reports des excédents de la section de fonctionnement permettent à la commune d'autofinancer de manière satisfaisante ses investissements
Dette et Solvabilité financière	●	Un encours de dette maîtrisé lié à une épargne brute conséquente permet à la commune de rembourser sereinement la dette existante. La capacité de désendettement est éloignée du seuil d'alerte et assure une solvabilité financière à la commune sur son budget principal.

- Indicateur vert : la commune obtient des résultats satisfaisants sur ce ratio, ce qui lui permet d'assurer une stabilité financière ;
- Indicateur orange : la commune doit être vigilante sur ce ratio qui peut rapidement se dégrader ;
- Indicateur rouge : cet indicateur peut être néfaste à la santé financière de la commune.



Graphique 6



Graphique 7

Cette analyse montre tout le chemin parcouru au cours de ces 5 années. Si les indicateurs sont aujourd'hui « au vert », nous savons aussi que cette situation est fragile. Les désengagements de l'Etat et les nouvelles obligations réglementaires imposées aux collectivités font porter un lourd fardeau aux communes et intercommunalités. Cette situation est encore plus pesante pour Chavigny, toujours victime d'une Dotation Globale de Fonctionnement parmi les plus faibles de France... Les projets ne manquent pas, mais la prudence budgétaire reste de mise !

Hervé TILLARD



2019 : Encore une année de

Un des aménagements les plus remarquables de cette année 2019 est certainement la création d'un **espace entièrement dédié à l'accueil périscolaire** au sein de la salle André Chardin. Exit les locaux historiques du premier étage de l'école élémentaire ne répondant plus aux normes d'accessibilité et d'accueil des enfants et place à des locaux tout neuf, pensés et aménagés pour le meilleur accueil possible. L'accueil périscolaire, sous la responsabilité de la MJC des Castors peut maintenant étendre sa palette d'activité aux enfants... et aux plus grands. Les travaux, réalisés pour partie par des entreprises locales et pour partie par le service communal auront coûté près de 28.000 €, avec 11.000 € de subventions (Etat et Département). Ce fut un tour de force de pouvoir réaliser ces travaux durant l'été pour que tout soit prêt pour la rentrée. Mais quelle satisfaction de voir petits et grands découvrir ce lieu de grande convivialité ouvrir ses portes début septembre...

Toujours à l'espace Chardin, **la façade et les parements de bois** ont été réhabilités. Après dix ans et quelques malfaçons d'origine, il était temps d'en passer par là pour éviter que la pluie et le gel ne dégrade trop le bâtiment. Une casquette en aluminium vient protéger une partie de la façade. Cette dernière a ainsi retrouvé une nouvelle jeunesse et participe à l'attrait du site. Le coût de ce rafraîchissement est de 15.600 €.

Durant l'été, ce sont **les sanitaires de l'école maternelle** qui ont également fait peau neuve et quel changement ! Il faut dire qu'ils étaient contemporains de l'édification de l'école maternelle en... 1981, et seule pièce à n'avoir pas été refaite entièrement. Désormais, tout est aux normes, joliment décoré et bien plus pratique pour les enfants comme pour les encadrants ! Le coût de cette rénovation s'élève à plus de 30.000 €, avec 7.500 € de subventions d'Etat obtenues.

Comme chaque année, un programme de remise à niveau de **la voirie** a été mis en œuvre. En 2019, ce sont la rue des écoles et la rue du presbytère qui ont reçu une nouvelle couche de roulement. Parallèlement, un traitement spécifique des fissures a été appliqué dans une majorité de rues. Ce dispositif technique permet de prolonger la vie de l'enrobé et ainsi de réaliser de substantielles économies. Le coût de ces travaux de voirie se chiffrent à 42.500 €. Rappelons qu'il est toujours aussi difficile d'obtenir de la subvention en la matière, ces travaux sont pourtant indispensables dans nos communes.

En partenariat avec le département, une partie de la rue de Nancy a aussi vu un nouvel enrobé être déployé. Nous en avons profité pour réaménager **la signalétique** au sol après discussions avec nos partenaires. Le but est multiple : rétrécir la voie de circulation pour faire baisser la vitesse. Élargir les places de stationnement existantes et en créer 13 supplémentaires, élargir également la bande cyclable et sécuriser la traversée des

Travaux et d'aménagement

piétons. Ces travaux se réaliseront en deux phases : la pose du marquage en résine en décembre et l'implantation des éléments maçonnés en dur au printemps. Le coût de cette sécurisation est de plus de 41.000 €, nous montons actuellement les dossiers de subvention ad hoc.

Un plan de changement des panneaux de signalisation a également eu lieu pour rendre plus lisible les informations et localisations sur la commune, pour un total de presque 5.000 €.

Toujours en matière de sécurisation, mais aussi d'économie d'énergie, une grande opération de changement des **lampes d'éclairage** public a eu lieu. Cette opération coûte plus de 10.000 €, mais permet de faire baisser drastiquement les interventions régulières pour des ampoules hors-services et continuer à avoir un excellent rapport luminosité/consommation d'énergie. Nous en avons profité pour intégrer des feux tricolores à LED pour un montant de près de 8.000 € afin d'éviter également la maintenance fréquente et coûteuse et réduire le coût de la facture électrique.

En matière de sécurisation des lieux et bâtiments publics, **de nouvelles caméras** ont été testées. Si elles ne règlent pas toutes les incivilités et dégradations, ces dernières ont considérablement diminué et ces équipements ont même permis l'identification et le passage devant le juge d'un contrevenant... Le coût de cet équipement s'élève à 3.500 €.

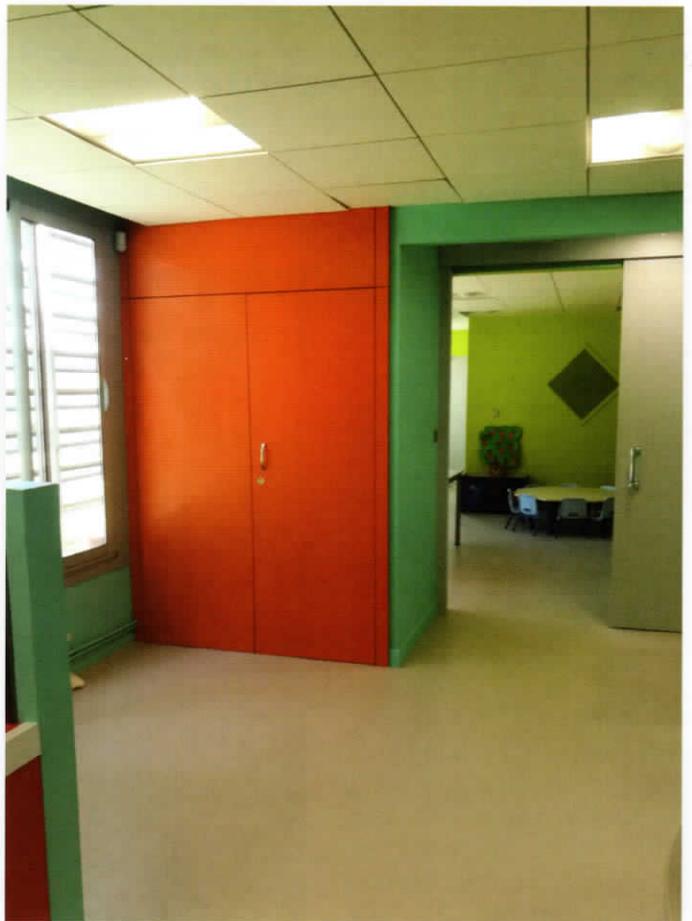
Du **mobilier urbain** a également été changé (Poubelles, panneaux d'affichage, bacs à fleurs, canisacs, bancs) pour un total de 6.400 €.

Un effort particulier a été fait cette année sur l'acquisition d'**illuminations** pour les fêtes de fin d'année. Ces acquisitions d'un coût de 3.200 € pourraient être prolongées sur les prochaines années, toujours dans un but de décorations sobres...

L'aménagement et la rénovation des **locaux du SLUC Tennis** se poursuivent, la commune et le club prenant chacun à leur charge une partie des travaux. Côté Commune de Chavigny, c'est le changement des huisseries extérieures et du sas d'entrée qui ont été validé au budget 2019 pour un montant de 5.500 €

Les régularisations d'acquisitions de terrains (EPFL) et le versement de notre quote-part d'équilibre pour la Zac du Haldat (SOLOREM) coutent 42.000 € au budget communal mais permet notamment de maîtriser à pleine propriété des terrains déjà occupés par la commune.

Enfin, nous avons poursuivi le renouvellement d'équipements pour le service technique pour 6.300 €, c'est indispensable pour assurer le meilleur service quotidien aux habitants.



La fibre à Chavigny... On touche au but !

La Région Grand Est et le département de Meurthe-et-Moselle assurent le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Ce plan d'envergure est étalé sur plusieurs années selon l'agenda désormais connu de l'ensemble des communes. Pour Chavigny, l'arrivée de la fibre est prévu pour 2020 et les pré-travaux ont commencé. Le positionnement des deux armoires de répartition a été arrêté et validé par la commune (rue de Chatel et angle Presle - Rue de Neuves-Maisons). Les travaux peuvent donc commencer

et l'ensemble des habitations de la commune seront connectables à la fibre avant fin 2020. Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines pour vous expliquer le dispositif et les modalités pour choisir un opérateur une fois les travaux terminés. A noter qu'une partie de l'investissement est à la charge du bloc Communal (communes - Communauté de Communes) : les budgets ont été votés en conséquence (1410 000 € pour le territoire de la Communauté de Communes Moselle et Madon).

Brabois Forestière sur les rails !

Le parc d'activité de Brabois Forestière a définitivement pris son élan avec l'ouverture des locaux de l'entreprise SOCOTEC. L'histoire locale retiendra que ce bureau de contrôle domicilié depuis de nombreuses années au centre de Nancy, aura été la première entreprise à s'être installée sur Brabois Forestière.

Mais elle est suivi de près par plusieurs autres entreprises, puisqu'un permis de construire est actuellement en phase d'instruction et un troisième sera déposé dans les prochaines semaines.

En outre, trois promesses d'achat ont également été enregistrées ces derniers mois, ce qui augure de l'installation d'au moins 6 entreprises à court terme sur notre commune.

Rappelons que ce parc d'activité à vocation à accueillir des entreprises tertiaires et d'activités de laboratoire et recherche, dans le respect de règles architecturales et environnementales strictes. Nous souhaitons plus que jamais que le site soit

remarquable et parfaitement intégré dans le paysage, entre forêt et prés...

Il est à noter que dans le cadre de l'enquête publique pour la future ligne 1 du tram, la Communauté de Communes Moselle et Madon a proposé, étude à l'appui, que le terminus de cette future desserte, se fasse au sein de Brabois Forestière... Une initiative qui ne peut que renforcer l'attractivité de notre parc d'activité !



Un couple en Or !



*Plus de
40 ans
au service
des autres...*

Vendredi 18 octobre à l'espace André Chardin, le monde associatif et la commune ont rendu un bel hommage à Yvette et Michel Carabel pour leur engagement associatif. Plus de 40 ans au service des autres, petits et grands à Chavigny. Impossible de parler de ce couple sans évoquer l'aventure du foot dans notre commune. Plusieurs générations de joueurs doivent beaucoup à Yvette et Michel ! Elle à l'entraînement, lui comme entraîneur, un duo gagnant... Et ce vendredi, Ils étaient des dizaines de joueurs à participer à cet hommage et se remémorer tant de bons souvenirs.

Et comme notre couple de super bénévoles ne peut pas s'arrêter de donner le « coup de main », c'est le Comité des fêtes, par la voix de Jean-Denis Vairelles qui a tenu à rappeler combien leur aide est encore précieuse tout au long de l'année, toujours présents à chaque manifestation !

Les autres associations de la commune ont également tenu à être présentes pour ce moment de remerciement.

Quant à la commune, c'est Hervé TILLARD qui leur a remis la médaille d'honneur de Chavigny pour toutes ces années au service du collectif... Beaucoup d'émotions et de rires au cours de cette belle soirée. Pour l'anecdote, Yvette et Michel n'étaient pas au courant de ce temps convivial en leur honneur. Ils pensaient venir voir une exposition à l'espace André Chardin !



Fleurissement

Félicitations
au service technique





Illuminations de Noël



Nuit étoilée à Chavigny ou éteignons la lumière, rallumons les étoiles



La première nuit étoilée à Chavigny s'est déroulée le 10 mai dernier à l'Espace Chardin. Elle était organisée conjointement avec la mairie, la Société Lorraine d'Astronomie (SLA) et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) en y associant l'école élémentaire.

Cette manifestation était gratuite et ouverte à tous les habitants.



Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé avec leurs enseignants à une animation l'après-midi. Les enfants ont pu faire le lien entre les notions abordées en classes (qu'est-ce que la Lune, qu'est-ce que le Soleil, ...) dans plusieurs ateliers. Les trois animateurs ont présenté à l'aide de maquettes et de cartographies du ciel et du cosmos, les constellations et les étoiles présentes dans le ciel lorrain mais aussi sous d'autres latitudes, le système solaire avec les différentes planètes et leur positionnement par rapport au soleil et à notre Terre. Les nuages présents en nombre ont empêché l'observation du Soleil prévue.



De même pour l'observation de la lune et des étoiles le soir après la conférence sur la pollution lumineuse. Le conférencier de l'ANPCEN a expliqué ce qu'était la pollution lumineuse et ses effets sur la biodiversité et la santé des humains en répondant aux questions suivantes : quelles sont les conséquences de l'éclairage la nuit sur les animaux et les humains ? Est-on moins en sécurité avec des lumières réduites ou éteintes ? Comment éclairer à bon escient la nuit ? Pendant la conférence, les participants ont pu observer le ciel grâce au site Stellarium.



Pour l'occasion, les luminaires publics de l'espace Chardin et du village ont été éteints de 22h00 au lendemain.

Pour en savoir plus sur l'astronomie :
le site de la SLA 54

www.astronomie54.fr

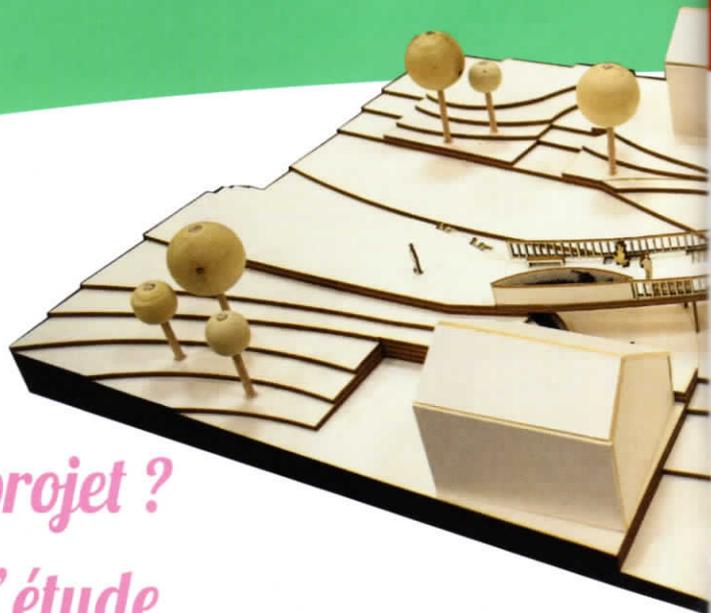
Pour en savoir plus sur la pollution lumineuse :

le site de l'ANPCEN www.anpcen.fr

Le Pont du Tram

Vestige du passé, quel projet ?

Retour sur une année d'étude



Les différentes municipalités à partir de 1988 ont essayé à plusieurs reprises de réfléchir en lien avec la population, à des solutions pérennes pour conserver ou non le Pont du Tram situé entre la rue du Tram et la rue de Certains Champs. Des études (1988 et 2001) ont été réalisées. Depuis 2002, il est piétonnier.

La dernière réflexion en date a été confiée à deux groupes d'étudiants de l'École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux (EEIGM), l'École Nationale d'Architecture de Nancy (ENSAN) et l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy (ENSAD) dans le cadre du projet GAÏA 2018-2019.

Après une année de recherche et d'études, les étudiants (Sonia Ben Mariem, Dionne D'Silva, Sarah Zwahlen, Hector Jeannot, Anthony Schreyeck, Omar Lofti Adjabi, Nouredine Bendib, Akram Dahdouh et Ali Erik) ont présenté leurs travaux en juin dernier devant le conseil municipal et des membres de la section Patrimoine, Mémoire, Environnement du Foyer Rural.

Alors démolition ou rénovation pour le devenir du Pont du Tram ? Quel devenir pour cet ouvrage ?

Projet 1

Le premier groupe a proposé la déconstruction du pont et la construction d'une nouvelle passerelle avec réaménagement du site en s'appuyant sur la réalisation d'une maquette.

Le projet consiste en la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne et cyclable (avec des lames en bois au sol) et d'une place ainsi que l'aménagement paysager du site marqué par des belvédères, des espaces de repos, des espaces de détente et un point de rencontre pour les cyclistes.

La place matérialisée par des abris de vélo en bois ainsi que des terrasses aménagées en gradins permettra aux Chaviniéens ainsi qu'aux randonneurs et cyclistes de profiter de cet espace comme lieu de détente et de repos mais aussi comme lieu de rencontre.

Elle sera équipée de panneaux d'informations qui retraceront les différents parcours de randonnées ainsi que l'historique de la passerelle existante et sa technique de construction.

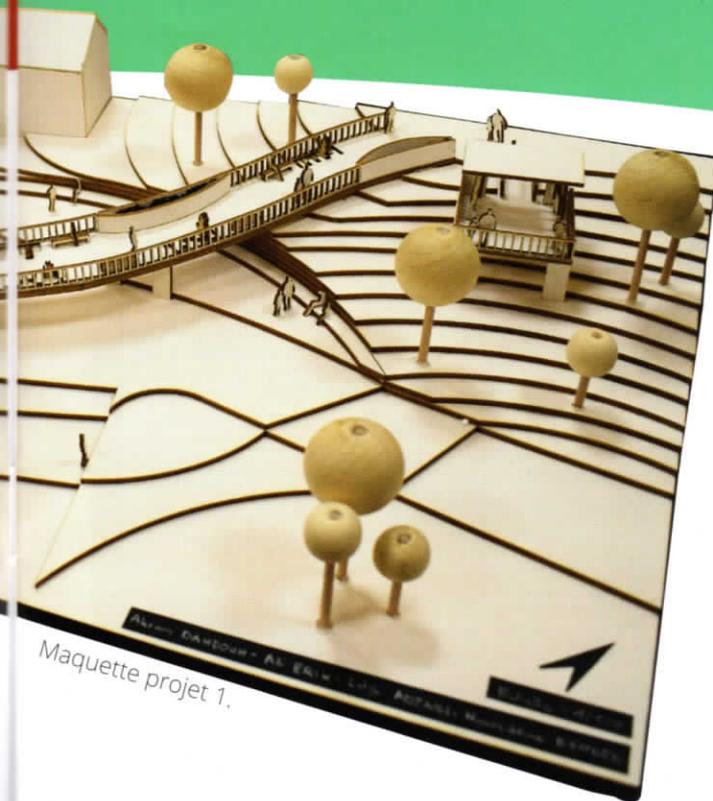
Les belvédères seront dotés selon leur emplacement d'une table d'orientation ou d'un panneau historique sur le passé minier de la région et l'ancienne ligne de tram de Chavigny.

Projet 2

Quant au deuxième groupe il a suggéré un projet global d'aménagement du site avec comme axe central la réhabilitation de la passerelle.



Place projet 2.

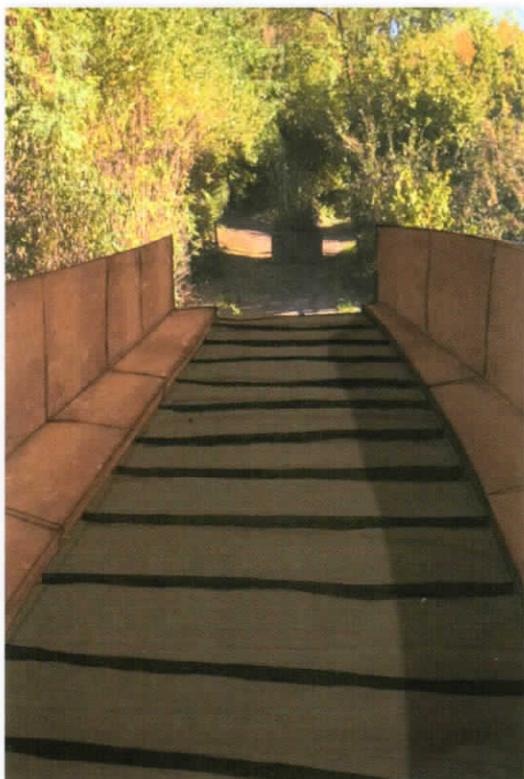


Maquette projet 1.

Après avoir analysé la structure du pont et le béton pour connaître plus précisément son état de dégradation (carottage du béton dans les piliers), ils sont arrivés à la conclusion que la réhabilitation du Pont du Tram était possible.

Leur projet consiste en la conservation des piliers, qui sont la partie la plus typique du pont, en les rénovant. Par contre, le tablier trop dégradé est remplacé par un nouveau, constitué de tôles en acier corten et d'un platelage en bois.

Autour de la passerelle, l'aménagement se décline en la création d'un espace public (chemin amenant à une



Tablier passerelle projet 2.



Tour belvédère projet 2, une des « folies ».

placette arborée, rue et trottoirs...), d'un écomusée (en forme de wagon) promouvant le patrimoine et l'histoire de la passerelle et différents aménagements paysagers de type « folies » permettant de dessiner un parcours à travers la commune de Chavigny afin de permettre aux habitants de pouvoir la redécouvrir, et de leur offrir de nouveaux points de vue sur leur lieu de vie.

Le projet GAÏA initié par la mairie a répondu à notre souhait de conserver ce patrimoine, cet ouvrage datant de 1909 et qui faisait partie de l'ancienne ligne de tramway reliant Nancy à Pont-St-Vincent en passant par le plateau de Brabois (une des premières lignes de tramway).

C'est le dernier pont de ce type représentatif des premiers ouvrages en béton armé et par sa forme (technique dérivant des ponts en bois). Il surplombait l'ancienne voie du chemin de fer minier qui acheminait le minerai de la mine du Val de Fer à l'usine sidérurgique de Neuves-Maisons (voie du Coucou).

Il est aussi un lien entre le haut du village et son centre.

Ces deux projets qui vous seront présentés prochainement lors d'une réunion publique sont une base de réflexion pour débattre de son devenir (sans parler finances).



Eco musée projet 2.

René DENILLE

L'école du Châtel une école qui chante !

C'est maintenant un rituel, chaque année les classes de l'école élémentaire préparent l'interprétation de chants qui sont présentés lors d'un concert en fin d'année : le concert de l'école qui chante.

Celui-ci a eu lieu au théâtre de Verdure, près de la mine du Val de Fer, en plein air mais il faisait encore bien chaud en cette période de canicule, même après 20 h...

Encore une belle soirée musicale au son de chanteurs français tels qu'Alain Souchon, Vanessa Paradis, Téléphone et un hommage a été rendu à Charles Aznavour...

Ils se risquèrent même cette année à reprendre une chanson du groupe anglophone Pink Floyd !

Les plus jeunes n'étaient pas en reste, ils ont complété ce programme avec une chanson d'Hugues Aufray !

Rendez-vous l'année prochaine, nous réfléchissons déjà à la suite !



Classe découverte à Art-sur-Meurthe!

Le thème de cette classe de découverte était « autour de la nature à Vélo ».

Les CM2 de M. Antalík et les CE1/CE2 de Mme Décamps ont donc passé 3 jours à Art-sur-Meurthe. C'est à vélo que les deux classes se sont rendus au centre situé à plus de 20 kms. Merci aux accompagnateurs : les parents agréés, Jean Yves Oudot, et Raphaël animateur sportif de Neuves-Maisons.

Au programme de ces trois jours : équitation, création d'un parcours pieds-nus, balade des poneys, fabrication du pain, et visite du château de Lunéville.



Le projet vélo continue ...

Les élèves de la classe de Mme Décamps se sont rendus à vélo à la Filoche afin de participer à un atelier animé par l'illustratrice Karine Maincent. Les élèves ont réalisé une fresque en papiers collés qui se trouve désormais dans le couloir de l'école !

Une journée festive autour du vélo a eu lieu à Ludres (pique-nique, parcours VTT, jeux, ...) : les classes de Mme Décamps et M. Antalik y ont participé.



Sortie à Xaronval pour les CP / CE1



Jardiniers en herbe

Les enfants ont participé à un concours de jardinage. Un jury a alors récompensé certaines classes : un prix a été décerné à l'école pour son souci de l'écologie (biodiversité, recyclage, ...)



La fête du fer



Le Projet Hand



Ce projet a été mené dans les classes de Mme Décamps, Mme Raoult, et M. Antalík.

Il s'est déroulé sur une séquence de 12 séances. Raphaël, éducateur sportif du Hand de Neuves Maisons a animé ses séances dans la cour.

Pour clore ce cycle, une journée festive a été organisée au stade de Neuves-Maisons. Toutes les classes adhérentes au projet (Neuves-Maisons, Chaligny, Pont-Saint-Vincent, Xeulley, ...) ont alors participé à un grand tournoi.

L'école a remporté le trophée du meilleur étendard !

La rentrée



des classes



sous le soleil

C'est avec le soleil que les jeunes chavinéens reprenaient le chemin de l'école le lundi 2 septembre. Rassemblés avec leurs parents dans la cour de

l'école élémentaire, ils attendaient que l'équipe enseignante procède à l'appel. Celle-ci accueillait cette année un nouvel

enseignant, M. Michel en charge de la classe de M. Antalik, directeur de l'école, les lundis. C'est d'ailleurs cette classe composée de 5 CM1 et 14 CM2 qui a quitté la cour en premier. A suivi la classe de Mme Raoult avec 17 élèves, 5 CE2 et 12 CM1, puis la classe de Mme Décamps regroupant 18 CE2, ensuite la classe de Mme Vuidard avec 21 élèves en CE1. Pour finir, ce sont 22 CP qui ont rejoint leur classe avec Mme Rondags.

A l'école maternelle, Mmes Trotot et Dornier accueillent leurs 51 élèves en une rentrée étalonnée sur la journée pour permettre aux petits nouveaux de découvrir sereinement leur espace de vie. Maîtresse Laure, directrice de l'école, s'occupe de 12 enfants de moyenne section et de 14 grandes sections ; maîtresse Corinne est à l'écoute quotidienne de 17 petites sections et de 8 enfants de moyenne section.



L'école toujours engagée aux côtés de l'association ELA

Cette année encore, tous les élèves ont rechaussé leurs baskets pour battre la maladie : l'école a organisé une course organisée autour de l'espace Chardin durant la semaine d'actions d'ELA, association qui lutte pour améliorer le quotidien des enfants atteints de leucodystrophie et de leur famille. Cet événement sportif, convivial (toute l'école court ensemble avec les parents et enseignants volontaires), est la conclusion des différents épisodes de cette mobilisation :

- Les élèves s'engagent dans la recherche de dons en sollicitant familles, voisins, commerçants, ... Leur belle implication a permis une belle récolte de plus de 2000 € pour l'association !
- Les CM1 et CM2 participent aussi de façon intellectuelle en réalisant symboliquement une dictée créée pour l'occasion par un auteur engagé pour l'association.
- Pour marquer le coup, un joueur de l'ASNL et Jean-Louis Garcia, le coach en personne (!) sont venus à l'école les rencontrer et leur faire la dictée pour la plus grande joie et une grande fierté. Ils sont restés un moment avec eux dans la cour, et ne sont pas venus les mains vides puisqu'ils ont offert 10 places pour le match du 29 novembre au stade Marcel Picot !

Une très belle séquence de citoyenneté, d'engagement, et surtout de solidarité. Bravo aux enfants, merci à tous les donateurs et participants.



Saint et Père Fo La tradition

Vendredi 6 décembre, Saint Nicolas et son compère Père Fouettard se sont rendus, comme la tradition le veut, aux écoles pour rencontrer l'ensemble des élèves des classes de maternelle et élémentaire. Ce périple qui a duré toute la matinée, a permis aux enfants d'entonner des chants qui leur tenaient à cœur classe après classe. Les plus jeunes ont offert de très nombreux dessins à leurs visiteurs du jour. Même l'âne de Saint Nicolas n'a pas été oublié, il a eu droit de magnifiques carottes !





Nicolas
le
uetard
respectée !



Heureux de constater que l'ensemble des enfants avaient été particulièrement sages durant l'année écoulée, Saint Nicolas et Père Fouettard ont aussi respecté la tradition en offrant des brioches et des figurines en chocolat à chacun. Puis ils sont partis à la rencontre d'autres enfants des communes voisines en promettant de revenir l'an prochain, à la condition que chaque enfant reste sage pour les douze prochains mois !

Parents et enseignants auront tout loisir de vérifier si cette promesse sera tenue...



Un 8 mai studieux

À l'issue de la cérémonie officielle devant le monument aux Morts honorant le devoir de mémoire, les élus du Conseil Municipal des Jeunes conviaient les personnes présentes à un grand jeu historique à l'espace Chardin « La guerre des questions ».

Sur le même principe qu'un jeu de l'oie, les participants, divisés en quatre équipes, devaient déplacer leur pion sur un plateau de jeu géant, réalisé par les jeunes. À partir de la case départ correspondant au 1^{er} septembre 1939, date de la déclaration de guerre de la seconde guerre mondiale, les joueurs devaient parcourir le plateau de jeu en lançant les dés, pour parvenir les premiers à la case finale correspondant à la signature de l'Armistice.

Au fil du jeu, différentes cases : malus, bonus, infirmeries, prison, jalonnaient le parcours, et ce sont les cases questions qui ont demandé le plus d'efforts de mémoire aux participants.

Quelques érudits parmi ceux-ci ont permis aux enfants d'en apprendre davantage que les renseignements qu'ils avaient collectés pour préparer le jeu. Après ce moment de convivialité où tout le monde a été déclaré vainqueur, le verre de l'amitié et son buffet, réalisé par les jeunes, ont clôturé les commémorations.





11 novembre hommage à la paix

C'est devant le monument aux Morts que se sont retrouvés les participants aux commémorations du 11 novembre 2019, accompagnés par l'Harmonie de Chaligny, qui nous fait le plaisir de sa présence pour chaque commémoration ; cette année, la jeunesse était nombreuse puisque, outre, les jeunes du Conseil d'Ados qui se sont occupés de l'organisation de l'évènement, il y avait aussi les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, sortant et nouvellement élu. Après la traditionnelle cérémonie honorant le devoir de mémoire, les ados ont convié les personnes présentes à l'espace Chardin où chacun a été mis à contribution.

En effet, les ados avaient décidé de placer cette commémoration sous le signe de la paix ; pour cela, ils avaient dessiné un grand arbre « l'Arbre de la Paix », et chacun a été invité à écrire son message pour la paix sur une feuille d'arbre en papier, qui a, ensuite, été collée sur l'arbre. Les participants étaient aussi conviés à allumer une bougie de façon à former le mot paix sur une carte du monde, symbolisant l'union des peuples. Les commémorations se sont terminées par le verre de l'amitié offert par la municipalité, et dont le buffet avait été réalisé par le Conseil d'Ados.



L'Histoire de Chavigny,

Il n'est pas difficile de constater que l'agglomération de Chavigny se compose d'un noyau ancien, sur lequel sont venues se greffer des excroissances, à diverses époques. Le noyau ancien correspond sensiblement au périmètre du village, tel qu'il existait avant l'essor de l'industrie minière, c'est-à-dire vers 1860, alors qu'il ne comptait guère plus de 400 habitants (418 habitants au recensement de 1861).

Dans le bâti ancien de Chavigny, on distingue encore quelques maisons qui ont appartenu à des laboureurs et des vigneron d'autrefois. Mais elles sont beaucoup moins caractéristiques que dans certains villages du Toulouais ou du Saintois, où elles ont mieux conservé leur aspect d'origine. Cela s'explique par les multiples transformations qu'elles ont subies, en raison de l'évolution de la population et des activités du village, au cours des XIX^e et XX^e siècles.

La situation au début du XIX^e siècle

Le cadastre de 1813 nous donne une idée assez précise de ce qu'était le village, après sa reconstitution progressive, à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle. Il était devenu un « village rue ». Des règlements avaient imposé la construction de maisons jointives, sur des parcelles qui, au départ, avaient été de superficies à peu près comparables. Mais, avec le temps, certaines avaient été divisées et de très petites avaient été vendues à de pauvres gens, qui avaient édifié des habitations

exiguës, intercalées dans l'espace bâti. La classification des maisons portées sur le cadastre, fondée principalement sur le nombre d'ouvertures de leur façade, reflète bien la hiérarchie sociale du village à cette époque.

Parmi les 93 maisons répertoriées, la grande majorité appartient aux deux classes les plus modestes : 29 sont en classe 5, 22 en classe 6. Parmi ces dernières, certaines doivent partager leur porte d'entrée avec la maison voisine. Elles appartiennent à des personnes qui sont au bas de l'échelle sociale (cordonniers, tisserands, journaliers) ou à des habitants installés depuis peu de temps dans le village. Les 13 maisons figurant dans les deux premières classes (7 en 1^{re}, 6 en 2^e) appartiennent à des laboureurs ou à de riches vignerons et artisans.

On peut supposer qu'à cette époque, les maisons de laboureurs et de vignerons possédaient toutes les caractéristiques de la maison rurale lorraine traditionnelle. Celle des laboureurs avait trois travées, matérialisées sur sa façade par trois entrées : une haute porte cochère donnant accès à la grange, une porte pour l'habitation, une troisième pour l'entrée du bétail. Les autres n'avaient que deux travées, l'entrée du bétail, peu nombreux, se faisant par la porte de l'habitation. La présence devant la maison d'un « usoir », permettait aux laboureurs de remiser à l'extérieur le matériel agricole encombrant, le tas de bois et l'indispensable tas de fumier, qui a si longtemps

attiré les sévères critiques des hygiénistes. L'habitation y occupait autrefois une place très restreinte : il n'y avait pas de pièce d'habitation à l'étage, qui était occupé par un vaste grenier ; une ouverture spéciale, au-dessus de la porte d'entrée du logement, permettait d'y monter directement les gerbes. Il ne faut pas s'étonner du peu de place laissée à l'habitation dans ce dispositif ; les exploitations étaient familiales, et c'est seulement à défaut de main d'œuvre familiale que le laboureur employait un domestique, qui pouvait coucher dans la grange. En cas de besoin, le cultivateur pouvait puiser aussi dans le réservoir des journaliers, ou des « manœuvres », qui ajoutaient à la culture de leur lopin de terre des prestations au profit des « cultivateurs ».

Parmi les constructions considérées comme les plus belles au début du XIX^e siècle, il en est au moins une qui est encore debout. Il s'agit de la vaste demeure située au n°1 de la rue de Nancy. C'était à l'origine une ferme, mais après la mort prématurée du laboureur, elle a été occupée par un vigneron, puis est devenue une maison de commerce, avant d'être consacrée aujourd'hui à l'habitation. On pouvait y lire, sur une pierre de la façade, l'inscription suivante, qui a été effacée lors d'un ravalement récent : Cette pierre a été posée par Marie Catherine Henry, épouse de Joseph Pichancourt, laboureur, et par le citoyen Henry, conducteur et Nicolas Pichancourt père, le 3 prairial an 5 de la République (11 juin 1797). Elle manifestait l'orgueil d'une famille

, racontée par ses maisons



1. Anciennes maisons d'agriculteurs, rue de Neuves-Maisons, à l'entrée de l'ancien village. A la fin du XIX^e siècle, la maison du n° 13 était occupée par Joseph Loux, qui était voiturier et un peu agriculteur. Les Gillet, qui étaient ses neveux, ont continué après lui à y exercer des activités agricoles.

de laboureurs qui s'était enrichie, mais n'a pas tardé à quitter le village.

L'évolution de l'habitat au cours du XIX^e siècle

De 1800 à 1860, la population du village n'augmente plus. Le nombre des nouveaux habitants, venus de l'extérieur, ne compense plus les départs. On assiste surtout à une limitation très stricte du nombre des naissances : la grande majorité des familles n'a pas plus d'un ou deux enfants. C'est pourquoi les constructions de nouvelles maisons sont exceptionnelles. Mais l'examen de la matrice cadastrale nous apprend que certaines maisons ont été complètement reconstruites à cette époque. D'autres ont fait l'objet de transformations importantes : c'est à cette époque que, pour se donner un peu plus de confort, les habitants ont aménagé des pièces d'habitation à

l'étage, en réduisant la surface des greniers. En outre, l'adoption sous la Monarchie de Juillet d'un plan d'alignement, le long de la route royale, a obligé certains propriétaires à se reculer et à rebâtir leurs façades ; le perron de l'église lui-même a été rogné pour respecter l'alignement. C'est ce qui explique que la maison du n° 17 de la rue de Nancy, qui appartenait à l'époque à un riche rentier, possède des ouvertures de style plus ancien le long de la rue de la Rosière que sur la rue principale, où la façade a été refaite.

Les maisons d'agriculteurs ont dû s'adapter à toutes sortes de mutations professionnelles. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, le métier de cultivateur n'est pas forcément très stable. Certains agriculteurs, qui ont amassé suffisamment d'argent et de terre, peuvent devenir rentiers. Un laboureur âgé, qui n'a pas de successeur, peut être tenté de devenir vigneron ; c'est un travail qui demande moins de force physique. D'autres habitants utilisent les vastes locaux d'une ferme pour pratiquer une activité qui demande beaucoup d'espace : ils sont voituriers, marchands de bois ou encore aubergistes. Ajoutons que parmi les laboureurs d'autrefois, tous n'étaient pas propriétaires des terres qu'ils cultivaient ; ceux qui étaient fermiers se déplaçaient périodiquement de village en village, lors du renouvellement des baux. Les maisons de ferme devaient donc s'adapter à des familles dont la composition pouvait beaucoup varier.

D'une manière générale, le nombre des agriculteurs s'est réduit au cours du XIX^e siècle ; ce fut une conséquence directe de l'essor de l'industrie minière. Une partie des terres du plateau ont cessé d'être cultivées, en raison des emprises minières. Les hauts salaires payés par la mine ont dissuadé les fils d'agriculteurs de reprendre l'exploitation paternelle et leurs parents, restés fidèles à la

Ancienne ferme Aubert, au n°1 de la rue des Ecoles : on note la juxtaposition le long de la façade, tout à fait exceptionnelle en Lorraine, de l'habitation et de la cour.



culture, ont eu beaucoup de mal à trouver une main d'œuvre agricole de remplacement. En outre, la vigne a souffert de la concurrence des vins du Midi ; jusqu'à la crise du phylloxéra, qui a anéanti le vignoble, des habitants ont continué à produire du vin, mais seulement pour leur consommation personnelle. Enfin, et c'est peut-être le plus important, il était devenu plus rentable, à cause de la crise du logement, lorsqu'on disposait d'une vaste maison, d'y loger ou même d'y prendre en pension des mineurs et leur famille, plutôt que continuer à cultiver la terre. On est frappé par le grand nombre des « rentiers » dans la population de Chavigny, à la fin du XIXe siècle.

Il est clair que l'entassement tout à fait excessif observé dans les années 1890-1914 a été une de causes de la dégradation de beaucoup de maisons anciennes. Avec une vingtaine de personnes dans une maison, comment aurait-on pu y faire des travaux d'entretien ?

Si l'on en croit les recensements de population, il n'y avait plus que deux « cultivateurs » à Chavigny en 1906 et 1911. Mais les Annuaires de Meurthe-et-Moselle des mêmes années, sans doute plus

fiables, en dénombrent au moins quatre en 1908, et jusqu'à sept en 1912, en y incluant il est vrai des habitants qui étaient considérés jusque-là comme vigneron. C'est la preuve du changement profond qui s'est opéré dans leur métier : la distinction entre les deux catégories n'a plus beaucoup de sens, ils pratiquent tous une petite polyculture peu spécialisée. De ce fait, les maisons des cultivateurs s'éloignent du type classique.

Les maisons des agriculteurs du XX^e siècle

Plusieurs des anciennes fermes du village ont disparu, dans des circonstances diverses. La maison d'Emile Bottin, qui avait été une ferme et une auberge, a disparu en mars 1945 dans l'incendie provoqué par l'accident d'un camion citerne américain. En face d'elle, la ferme qui avait été longtemps la propriété de la famille Collin et qui était exploitée en 1936 par Fernand Aubert, a été démolie après la dernière guerre, ce qui

a permis sur son emplacement la construction de la salle Jeanne d'Arc. La ferme où habitait en 1936 Georges Rousseaux, au 8 rue de Nancy, sur la place communale, a été démolie lorsqu'on a construit l'ensemble immobilier de Châtel ; les photographies anciennes nous montrent qu'elle avait gardé jusque-là un aspect traditionnel.

Une des rares maisons de cultivateur ayant conservé son aspect ancien se trouve au n°7 de la rue du Pressoir. Elle avait appartenu à la famille Devaux et, en 1936, elle était encore tenue par Marie Devaux, aidée par son fils Pol George, alors âgé de 27 ans, qui a continué la tradition familiale. Au contraire, la ferme qui appartenait à sa sœur Céleste Devaux, au 4 de la rue de Neuves-Maisons, et qu'elle exploitait en 1936 avec l'aide de son fils Charles Girot, âgé de 29 ans en 1936, a été complètement modernisée à l'extérieur. Pol Gorge et Charles Girot ont continué longtemps après la guerre, à exercer la profession de cultivateur, même si Pol George était considéré au recensement

de 1954 comme « ouvrier d'usine ». Il y avait alors en Lorraine beaucoup, qui menaient de front, avec l'aide de leur famille, un travail agricole et une profession industrielle. Ils ne comptaient pas leurs heures de travail !

Dans la mesure où les conditions d'exercice du métier de cultivateur n'étaient plus celles d'autrefois, on a vu apparaître des fermes n'ayant plus leur aspect traditionnel. Au n°1 de la rue des Ecoles, on trouvait en 1936 André Gillet, qui avait succédé à Charles Babillon, et qui faisait valoir cette ferme avec un domestique. En 1954, son successeur était Fernand Aubert, aidé lui aussi par un ouvrier agricole. Il s'agit d'un bâtiment tout à fait original en Lorraine, puisque son plan est celui d'une ferme à cour fermée, dans laquelle l'habitation est flanquée d'une cour, dans laquelle se trouvent les dépendances. Dans les maisons de type lorrain, la cour, quand elle existe, se trouve non sur le côté, mais à l'arrière de la maison.

Une autre ferme d'aspect original est celle que l'on observe au n°71

de la rue de Nancy. Elle est bien adaptée à la polyculture, car elle représente un compromis entre la maison de laboureur, avec un grand portail et une vaste grange, et la maison de vigneron, avec une cave placée sous l'habitation, dans laquelle on descend par un escalier extérieur. Elle était occupée en 1936 par Raoul ou Marceau Soyer, qui était alors considéré comme mineur, mais auquel le recensement de 1954 attribue la qualité de cultivateur. Deux autres conditions favorables pouvaient prédestiner cette maison à une fonction agricole : la proximité d'une fontaine, pour faire boire les bêtes et nettoyer les outils et la présence d'un usoir, grâce au recul en biais de ce bâtiment par rapport à l'alignement des autres façades de la rue.

Si les anciennes maisons de vigneron, datant des XVII^e et XVIII^e siècles, ne différaient guère des maisons de laboureurs que par des dimensions plus restreintes, on a vu construire à Chavigny, pendant une courte période, des maisons de vigneron qui évoquent celles du Toulois. Elles datent,

semble-t-il, des toutes premières années du XIX^e siècle ; elles ont été bâties à l'époque où, grâce à la route de Nancy à Neufchâteau, le vin de Chavigny trouvait d'importants débouchés, à la fois dans les auberges du village et dans la ville voisine de Nancy. De nouveaux habitants, et notamment des vigneron de la côte de Toul, sont venus construire des maisons en bordure des vignes, dans le haut du village, à un endroit où la déclivité de la route aurait rendu malaisée l'établissement de grandes portes cochères. Ces maisons, qui portent aujourd'hui les numéros 57 à 65, sont construites sur des caves, auxquelles on descend par des escaliers extérieurs. L'entrée de l'habitation est surélevée, et parfois accessible par un perron. La plus caractéristique, au n°57, avait été construite par un marchand de vin. La présence d'une cave, pour y garder le vin, n'empêchait pas qu'il y eût aussi à l'arrière, comme dans les anciennes maisons du village, souvent elles aussi adossées à un versant en assez forte pente, des celliers à demi enterrés, pour la conservation des récoltes, ainsi que des dépendances obscures pour le rangement des outils et le logement des animaux.

Jean-Claude Bonnefont



3. Ancienne ferme Soyer, au n°71 de la rue de Nancy. On note la présence d'un usoir et la proximité de la fontaine. Elle combine les caractéristiques d'une maison de laboureur (vaste porte de grange) et d'une maison de vigneron (cave à escalier extérieur).



Conseil municipal des jeunes :

élection d'un nouveau CMJ

A l'issue d'une campagne électorale où les candidats, après avoir fait acte de candidature, ont été invités à réaliser leur profession de foi, dans laquelle ils informaient leurs camarades sur leurs idées pour Chavigny, les élections d'un nouveau cmj avaient lieu à l'école élémentaire au retour des vacances de la Toussaint. Les classes de CE2, CM1 et CM2 concernées par cette élection sont donc passées au bureau de vote installé dans le hall de l'école. Munis de leur carte d'électeur, les enfants ont pu voter pour leurs représentants dans les mêmes conditions que des élections pour adultes, les jeunes candidats ont tenu le rôle de scrutateurs. Le dépouillement réalisé par des élèves de Mme Décamps a donné les résultats suivants : William Wehrlé, élève en CM1, a obtenu 30 voix, Éline Bruot en CE2 : 23 voix, Norah Hammal en CM2 : 17 voix, Marius Pillot en CM2 : 14 voix, Nicolas Kakidashvili en CE2 : 12 voix, Pablo Martraire en CE2 : 11 voix, Jeanne Guillou en CE2 : 10 voix, Louise

Brogialdi en CM1 : 9 voix, Lyam Fontanel en CM1 : 8 voix et Lily Thomas en CE2 : 7 voix. Le nombre de sièges à pourvoir étant de douze, tous les candidats ont été élus pour deux ans. Toutes nos félicitations à ces dix jeunes soucieux d'œuvrer pour leur commune.

Les jeunes élus se sont retrouvés le 11 novembre pour leur première participation aux commémorations, et le nouveau CMJ a été installé le 26 novembre. Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'élection du maire junior. C'est Éline Bruot qui a été élue maire junior, elle sera secondée par deux maires adjoints, Norah Hammal et William Wehrlé, les votes n'ayant pas permis de les départager. Dès cette première réunion, les jeunes élus se sont montrés débordant d'idées pour améliorer la vie sur la commune ; l'environnement est notamment un sujet qui leur tient à cœur. Souhaitons leur bonne réussite pour la mise en œuvre de tous leurs projets !



Le conseil d'Ados concrétise un grand projet

Les jeunes du Conseil d'Ados ont, cette année encore, démontré leur volonté de participer à, et de s'investir dans, la vie de la commune. Ils ont régulièrement apporté leur aide aux différentes manifestations organisées à Chavigny, et, surtout, ils ont pu concrétiser leur grand projet d'organiser un jeu dans les rues du village. Au fil de nombreuses rencontres, «Chavi'tour» a vu le jour, rallye pédestre et historique permettant d'aller à la rencontre du passé de la commune. Le parcours du jeu s'est peu à peu dessiné par rapport aux différents récits historiques de M. Bonnefont qui est venu faire profiter de ses connaissances les jeunes ; ceux-ci le remercient chaleureusement pour tout le temps qu'il leur a accordé.

Le dimanche 29 septembre, malgré une très mauvaise météo, une douzaine d'équipes de courageux est venue participer

au rallye. Questions historiques, activités-jeu, photos mystères, un atelier vert et beaucoup d'autres surprises jalonnaient le parcours qui s'étendait sur toute la commune. De retour à l'espace Chardin, départ et arrivée du jeu, les équipes ont pu partager le verre de l'amitié, et féliciter les ados pour la qualité de l'organisation et des questions.

Pour faire de cette journée une réussite, les jeunes ont demandé de l'aide à la municipalité, au Foyer Rural et au Comité des Fêtes de Chavigny ; ils tiennent à remercier tous ceux et celles qui sont venus les secourir.

M. Bonnefont étant intarissable sur le passé de Chavigny, il reste encore de très nombreux points historiques que les ados n'ont pas exploités ; alors ils vous donnent déjà rendez-vous pour un Chavi'tour 2 !



Comité des fêtes

Lors de son assemblée générale fin janvier 2019, le comité des fêtes m'a donné sa confiance en m'élisant présidente.

En effet Jean-Denis Vairelles qui occupait ce poste depuis de nombreuses années souhaitait laisser la place tout en restant actif.

Je tiens ici à le remercier au nom de tous les membres du comité des fêtes pour son engagement et ses nombreuses initiatives qui ont permis de donner au comité toute son ampleur.

Les animations proposées cette année ont eu un réel succès.

A commencer par le repas dansant en février qui a fait salle comble et qui, grâce à l'animation de Zikam, s'est poursuivi tard dans la nuit.

En mars, le loto a fait des heureux parmi les habitants de Chavigny. Le salon des artistes a permis de découvrir de nouveaux talents.

En mai le vide-grenier a fait carton plein, les clients étaient au rendez-vous mais la pluie nous a obligés à écourter.



Si l'été a été sec, l'orage s'est invité lors des festivités pour la Fête Nationale le 12 juillet, privant les administrés de la retraite aux flambeaux mais le ciel s'est assagi pour le traditionnel feu d'artifices.

Octobre et la « Broc'livres et vinyles » : là aussi les exposants ont répondu présent puisque toutes les places étaient prises deux semaines avant.

Enfin le succès ne s'est pas démenti pour Chavi'rire où l'ensemble des troupes a été applaudi par un public conquis ; avec en prime un réel succès pour le spectacle offert aux enfants : 55 pitchouns accompagnés de leur parents ont participé au spectacle « Le Chat re-botté ».

Nous vous donnons rendez vous pour 2020 et espérons vous retrouvez toujours plus nombreux pour nos manifestations :

A retenir dès maintenant

Samedi 8 février : repas dansant.

Dimanche 8 mars : loto.

Samedi 28 et dimanche 29 mars : exposition des artistes de Chavigny.

Dimanche 17 mai : vide-greniers.

Juillet : festivité de la Fête Nationale.

Dimanche 6 septembre : course de caisses à savon.

Octobre : Broc'livres et vinyles.

7-8 et 13,14,15 novembre : Chavi'rire.

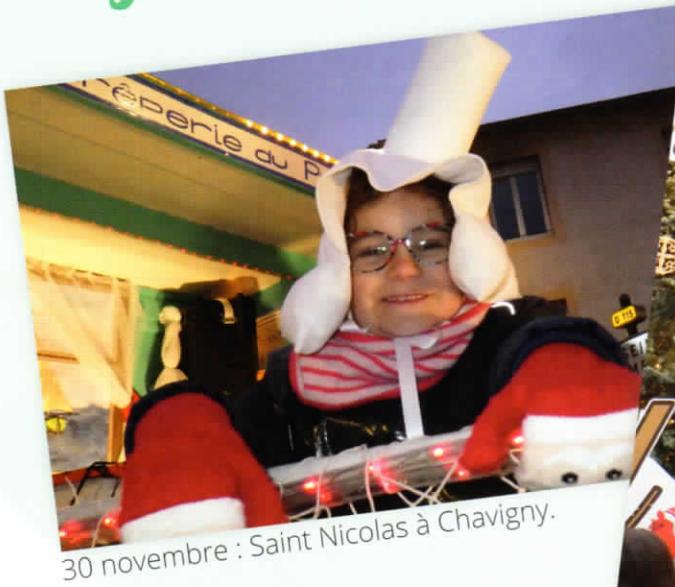
Brigitte CHAMPAGNE



1^{er} juin : les 70 ans des Foyers ruraux, à Azelot.



Foyer rural



30 novembre : Saint Nicolas à Chavigny.



14 décembre : marché de Noël à Mulhouse.



West country club

Le West Country Club, association de danse country anime des cours les mardis de 20 h à 21 h 30 pour les débutants et les vendredis de 20 h à 21 h 30 pour les confirmés salle André Chardin.

Il organise également un bal annuel le samedi 29 février 2020 avec pour thèmes Country et Disco, ouvert à tous, ambiance conviviale assurée !

Un rendez vous également à ne pas manquer les 12 et 13 septembre 2020, notre 1^{er} festival country à Chavigny !

MJC des castors

Centre aéré de la Toussaint

Les animateurs de la MJC des Castors accueillent un peu plus d'une trentaine d'enfants pour le centre aéré de la Toussaint. Durant la semaine, les jeunes ont pu laisser libre cours à leur imagination puisque le thème de ce centre était « Impro zinzin » ; deux groupes ont préparé une petite pièce de théâtre pour laquelle ils ont réalisé décors et costumes. La journée du jeudi s'est déroulée à la Compagnie des Ânes où les enfants ont



passé un bon moment au plein air. Le centre s'est terminé le vendredi par un après-midi festif au cours duquel les jeunes acteurs ont présenté leur pièce de théâtre à leurs camarades et aux parents invités à venir partager ce moment convivial. Puis, Halloween oblige, tous se sont déguisés pour partager le goûter.



Repair'café à Chavigny

La MJC des Castors, en partenariat avec la MJC Lorraine et la mairie, a ouvert un Repair Café à Chavigny depuis novembre.

C'est quoi un Repair Café ou Café de la réparation ?

Le principe est simple : réparer et donner une seconde chance aux objets que vous pensiez jeter. L'objectif est de réparer ensemble,

de regarder et d'apprendre, et d'échanger des techniques autour d'un café. Vous pouvez emmener tout type d'objet de votre quotidien (à l'exception de l'informatique et de la téléphonie). Aucune inscription ni rendez-vous pour venir. Les réparateurs sont bénévoles, c'est ouvert à tous et gratuit !

A Chavigny, c'est le mardi. Une fois par mois, des bénévoles et des réparateurs vous donnent RDV pour réparer ensemble vos objets en panne. La 2^e séance a été un franc succès. Plus d'une dizaine de personnes en majorité de Chavigny mais aussi de Richardménil, Chaligny voire même d'Autrey sont venues l'une avec



un écran plasma, d'autres avec une bouilloire, une guirlande, une ponceuse, un aspirateur...

La MJC recherche des bricoleurs et bricoleuses, devenez dépan'acteur et dépan'actrice bénévole.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre le 14 janvier 2020 de 19 h à 21 h, salle des associations, mairie de Chavigny.

Contact pour + d'infos : marie-jo.burgun@mjclorraine.com





Mission au Sénégal



Catherine, André, Amélie, Dominique et Jean Denis - tous les cinq, Chaviniens -, se sont rendus dans le nord du Sénégal pour une mission avec l'association VERSO (Voyage, Echanges, Rencontres Solidaires).

Pour certains, c'est le onzième voyage dans le village de N'DIAREME commune de GAE dans le sahel sénégalais, pour Amélie et Catherine, le premier.

Découvrir un tel pays en vivant chez l'habitant est toujours un choc, choc des cultures, choc de la différence mais aussi une ouverture aux autres.

Durant ces trois semaines, les journées ont paru bien courtes aux voyageurs !

Entre les rencontres avec les autorités locales, les associations et groupements divers, les visites des cases de santé pour y déposer du matériel, les écoles pour déposer et reprendre la correspondance scolaire internationale le temps était compté pour découvrir le pays.

En collaboration avec l'ASBEF - Association Sénégalaise pour le Bien être des Familles -, VERSO organise des campagnes de détection de la malnutrition et de prise en charge des enfants malnutris de 0 à 6 ans. C'est à ce titre, que la mission s'est intéressée à la qualité de l'eau dans un village peul nouvellement rattaché à GAE.

Cette eau est tellement chargée que les habitants la filtrent au travers d'un linge pour la consommer...

L'association a fait curer le puits et ensuite procédé à des analyses qui se sont révélées négatives aux principales maladies rencontrées là-bas. Des études sont en cours pour une réhabilitation complète de ce point d'eau nécessaire à la santé des enfants et à la vie dans le village.

Coté travaux, les femmes d'un autre village peul ont vu la reconstruction du local de leur moulin à mil détruit par une tempête l'an passé.

Dans un village au sol gorgé de sel, très éloigné des routes et des réseaux d'eau, à la demande des habitants, VERSO a fait construire une charrette munie d'une citerne pour acheminer l'eau depuis la ville voisine distante de 20 km.

Il faut noter que tous les travaux engagés par VERSO font l'objet d'une participation financière des bénéficiaires.

C'est bien fatigué mais la tête pleine de souvenirs et d'amitiés nouvelles que le groupe a quitté l'Afrique pour la France.

VERSO est une association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle ouvre droit aux réductions d'impôts

Jean-Denis VAIRELLES

Pour suivre l'activité de VERSO et contacter l'association : <http://verso-blogsite.org/>





Chavigny en musique !

Vendredi 21 juin 2019, Chavigny a célébré la fête de la musique sur l'espace Chardin de 19h à 23h, en compagnie de l'école de musique E3M (Neuves-Maisons) qui a joyeusement animé cette soirée.

Petits et Grands ont pu apprécier un répertoire musical varié ainsi que des chansons. Le beau temps était au rendez-vous pour ce moment festif, et « la tournée du Crousti », food truck présent toute la soirée, a permis à chacun de pouvoir se restaurer sur place et s'installer sur les tables que la commune avait mises à disposition.



14 juillet



Saint Nicolas à Chavigny

Le samedi 30 novembre, le Foyer Rural de Chavigny et le Comité des Fêtes, avec le concours de l'association Élan de Neuves-Maisons, avaient convié les Chavinéens petits et grands à venir rencontrer Saint Nicolas et le père Fouettard autour d'un défilé dans les rues du village. Ceux-ci ont été nombreux à répondre à cet appel, et c'est vers 16 h 30 qu'ils emboitaient le pas aux trois chars présents. Celui réalisé par le Foyer Rural sur le thème retenu cette année : « Bécassine » rythmait le défilé aux sons de musiques bretonnes ; celui dans lequel avaient pris place les musiciens de « La NéodoMienne » offrait un répertoire plus classique avec, notamment des chants de Noël. Dans le dernier char, réalisé par le Val de Fer, Saint Nicolas offrait des bonbons aux enfants ; il était accompagné du boucher faisant mironner « trois petits enfants... ». Les Étoiles de Pont Saint Vincent s'étaient jointes à ce défilé très musical et ont témoigné, à plusieurs étapes du parcours, de leur habileté. Enfin, la batucada de la Colina, qui nous vient du Grand Couronné, a réchauffé l'atmosphère par le rythme endiablé de ses percussions.

À l'issue d'une promenade d'environ une heure dans les rues de Chavigny, à laquelle de nouveaux participants sont venus se joindre, tout le monde se retrouvait à l'espace Chardin pour partager le verre de l'amitié, boissons chaudes et brioches ont été bien appréciées après cette déambulation dans le froid hivernal. Les enfants ont pu approcher Saint Nicolas qui leur a remis un sachet de gourmandises. Une dernière samba de la batucada, et tous regagnaient leur logis. Un grand merci aux organisateurs et à tous leurs partenaires qui ont contribué au maintien et à la réussite de cette tradition, toute lorraine.



Déchetterie

La déchetterie communautaire vous accueille Parc Moselle rive gauche.

Renseignements au service déchets

Tél. : 03 54 95 62 41

- lundi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
 - mardi : fermeture
 - mercredi : fermeture le matin et de 13 h 30 à 18 h 30
 - jeudi : fermeture le matin et de 13 h 30 à 18 h 30
 - vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
 - samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
 - dimanche : de 9 h à 13 h et fermeture l'après-midi
- Fermée tous les jours fériés

Quelques règles d'urbanisme

Vous décidez d'agrandir votre habitation, d'implanter un abri jardin, de modifier des ouvertures ou d'ériger une clôture ? Sachez que dans la majorité des cas il vous faut avant tout déposer une déclaration préalable de travaux en mairie voire un permis de construire. Pour l'avoir négligée, certains habitants se retrouvent aujourd'hui face à des difficultés d'ordre juridique ou administratif.

En effet, toute personne constatant que les règles n'ont pas été respectées peut utiliser le « recours des tiers » pour contester les travaux.

D'une manière générale, avant tous travaux, nous vous conseillons de venir rencontrer René Denille adjoint en charge de l'urbanisme et/ou le maire Hervé TILLARD pour présenter votre projet et ainsi échanger sur les règles d'urbanisme en vigueur et sur les modalités de demande administrative.



Vivre ensemble : quelques règles à rappeler

Tondeuses, motoculteurs,...

(arrêté préfectoral du 26/12/96)



Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores

qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine : de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



Feux de Jardin



Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. Tous déchets végétaux doivent être emmenés à la

déchetterie Parc Moselle Rive Gauche ou sur le parking de la salle André Chardin dans la benne à déchets verts à disposition.

Le « Vivre Ensemble » s'adresse aussi à nos amis les chiens et à leurs...maitres

De plus en plus d'habitants se plaignent, à juste titre, de retrouver des déjections canines devant chez eux, sur les trottoirs et voiries communales. Pour rappel, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

De nombreuses bornes Canisac sont à votre disposition pour ramasser les déjections canines de vos animaux.

Les consignes de tri s'appliquent aussi au cimetière

Afin de favoriser le tri des déchets, la commune a décidé d'adopter le tri sélectif dans le cimetière et de mettre à disposition des bacs de tri pour y déposer vos déchets verts et non végétaux.

Depuis début décembre, un composteur à déchets verts et un container pour les déchets non végétaux ont été mis en place à l'entrée du cimetière.

Le composteur (en bois) est destiné à déposer exclusivement

vos déchets verts (plantes sans les pots, fleurs naturelles fanées, petites mottes de terre entourant les plantes...).

Le container de couleur jaune avec une ouverture sur le couvercle est destiné à déposer exclusivement vos déchets non végétaux (pots en plastique et en terre, fleurs en plastique, mousses artificielles, rubans...).

Nous vous demandons de respecter ces consignes de tri pour faciliter

le travail des employés techniques de la commune. En effet, ceux-ci déplaceront les déchets verts une fois par semaine vers la benne à disposition sur le parking de la salle Chardin. Vous pouvez vous-même y déposer vos déchets si vous le souhaitez.

Le dépôt au sol est interdit. Cela pourra être considéré comme un dépôt sauvage.

Rappel : le site est placé sous surveillance par caméra.




CHARPENTE

ISOLATION

ARDOISE

COUVERTURE

POSE DE VELUX

ZINGUERIE

33, rue du relais - 54840 VELAIN-EN-HAYE
Fax 03.83.20.53.52 - Portable 06.61.77.48.41
nicolaschristophe@orange.fr



Lormat
Lorraine - Matériel

5 Rue Jean Mermoz - 54500 VANDOEUVRE
Tél. : 03.83.51.26.59 - Fax : 03.83.56.11.94

Intermarché
HYPER



NEUVES MAISONS

VOUS PROPOSE EGLEMENT:

-  Location de véhicules
-  Drive
-  Billetterie spectacles
-  Fleuriste
-  Station essence/gaz
-  Cafétéria

Magasin tél: 03.83.47.80.80 Cafétéria tél: 03.83.47.80.70

LOR
numérique

imprimeur

15 rue des sables - La porte verte 1 - BP 20009
54272 PULNOY CEDEX
Tél 03 83 45 85 95
contact@lornumerique.fr - www.lornumerique.fr



entreprise **alain bastien**

Entretien son patrimoine : c'est le valoriser!



façade / intérieur

Zone Champ le Cerf
59, rue Marcelin Berthelot
54230 Neuves-Maisons
Tél. **03 83 44 60 60**
entreprisealainbastien@orange.fr

VOTRE FAÇADE	VOTRE INTÉRIEUR	NOS QUALIFICATIONS
Isolation	Peintures	  La certification Qualibat RGE
Traitement antifissure	Décoration	
Imperméabilisation	Revêtements sols et murs	
Protection	Plâtrerie isolation	



TRAVAUX PUBLICS • GÉNIE CIVIL

6 Rue Hubert Curien
54320 MAXEVILLE
Tel : 03 83 24 03 41
www.lortp.com



TERRASSEMENTS,
AMENAGEMENTS URBAINS ET VOIRIES, POSE DE RESEAUX SECS ET HUMIDES





La Filoche à 10 ans !

La Filoche ouvrait ses portes au printemps 2010. Pour fêter les 10 ans de cet espace culturel de la Communauté de Communes Moselle et Madon, un festival culturel et participatif se prépare. Il se déroulera du 23 mai au 27 juin avec dix rendez-vous festifs. La programmation sera dévoilée début avril avec des spectacles (Cies Titanos, Underclouds, SiSi-

NonNon, Histoires d'Eux ...) des concerts, une fête de la soupe, des ateliers de pratiques artistiques, un concours de films bricolés... En amont du festival, une vingtaine d'actions préparatoires participatives sont ouvertes au public. Toutes les informations pour s'inscrire aux ateliers ou découvrir la programmation sur www.la-filoche.fr.

**A compter du 02/12/2019
la barrière en déchetterie restera fermée,
une tolérance sera néanmoins proposée aux usagers
jusqu'à la fin de la période de distribution, le 12/01/2020**

La distribution continue jusqu'à cette date sur 2 sites :

**Au Pôle Technique de la CCMM,
situé 39 Allée Louis Martin, 54230 Neuves-Maisons**

Horaires : Du Mardi au Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 et de 13 h 30 - 17 h 00
journée continue le Lundi

**En Déchetterie, située Rue Pierre Emile Martin, 54850 Messein sur
les horaires de fermeture du Pôle Technique**

Accueil : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi: 17 h 00 - 18 h 30

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00 et de 13 h 30 - 18 h 30

Dimanche : 9 h 00 - 13 h 00



Pour rappel, la distribution du badge se fait sur présentation des éléments suivants :

- Particuliers : justificatif de domicile + pièce d'identité + taxe d'habitation.
- Professionnels : document justifiant de l'identité de l'entreprise (ex : K-Bis de moins de 3 mois) + document de l'employeur mentionnant l'autorisation de retrait du badge.

Le dépôt de déchets reste limité à 3 m³ par jour, sans limitation sur le nombre de passages annuels par foyer.

Calendrier de collecte 2020

Ordures ménagères et emballages recyclables

CHANGEMENT DU JOUR ET DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

« Jetez mieux, jetez moins » : la devise du programme de prévention des déchets et la mise en place de la tarification incitative portent leurs fruits. Vous sortez beaucoup moins vos bacs d'ordures ménagères, vous triez massivement vos déchets. Bravo ! Pour vous simplifier la vie et vous aider à poursuivre et amplifier vos efforts, les collectes s'adaptent à vos nouvelles habitudes.

Ordures ménagères

Maizières Viterne	Bainville-sur-Madon Neuves-Maisons	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent	Frolois Maron Richardmémil Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Méréville Messein Pulligny
06 et 20 janvier 03 et 17 février 02, 16 et 30 mars 14* et 27 avril 11 et 25 mai 08 et 22 juin 06 et 20 juillet 03, 17 et 31 août 14 et 28 septembre 12 et 26 octobre 09 et 23 novembre 07 et 21 décembre	07 et 21 janvier 04 et 18 février 03, 17 et 31 mars 14 et 28 avril 12 et 26 mai 09 et 23 juin 07 et 21 juillet 04 et 18 août 01, 15 et 29 septembre 13 et 27 octobre 10 et 24 novembre 08 et 22 décembre	09 et 23 janvier 06 et 20 février 05 et 19 mars 02, 16 et 30 avril 14 et 28 mai 11 et 25 juin 09 et 23 juillet 06 et 20 août 03 et 17 septembre 01, 15 et 29 octobre 12 et 26 novembre 10 et 24 décembre	14 et 28 janvier 11 et 25 février 10 et 24 mars 07 et 21 avril 05 et 19 mai 02, 16 et 30 juin 15* et 28 juillet 11 et 25 août 08 et 22 septembre 06 et 20 octobre 03 et 17 novembre 01, 15 et 29 décembre	16 et 30 janvier 13 et 27 février 12 et 26 mars 09 et 23 avril 07 et 22* mai 04 et 18 juin 02, 16 et 30 juillet 13 et 27 août 10 et 24 septembre 08 et 22 octobre 05 et 19 novembre 03, 17 et 31 décembre



Bacs noirs avec poignée coté rue et sacs spécifiques à sortir la veille après 19h.

Collecte toutes les 2 semaines

* Pas de collecte les jours fériés

Si jour férié lundi, mardi, mercredi ou jeudi > rattrapage le jour suivant.

Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.



création CCM - service communication - décembre 2019 - Impression Imprimerie Moderne - papier recyclé

Nouvel·le arrivant·e ? Changement de situation

Que vous soyez locataire ou propriétaire, contactez le service des déchets ménagers pour être équipée·e d'une poubelle adaptée à votre production des déchets au 03 54 95 62 41

CONTACTS

Pôle technique Moselle et Madon

Cap Fileo - 39 allée Louis Martin

54230 Neuves-Maisons

✉ services.techniques@cc-mosellemadon.fr

S'abonner à la lettre d'information

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Plus d'infos sur www.cc-mosellemadon.fr

rubrique Améliorer le cadre de vie / Prévention et gestion des déchets

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019, LA TARIFICATION EST INCITATIVE

Afin de répondre aux demandes nationales, la CCMM a décidé d'instaurer une part incitative dans la tarification du service d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles incitant chacun à participer à l'effort de réduction des déchets.

Depuis 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) a 2 composantes :

- Une **part fixe** : la base foncière de l'habitation **X** taux de 8,5% (contre 11,5% en 2018)
- Une **part variable** : le volume d'ordures ménagères produit **X** le nombre de fois où ce volume est collecté.

	Sac 50 litres	0,57€		Bac 140 litres	1,60€		Bac 180 litres	2,05€		Bac 240 litres	2,74€		Bac 360 litres	4,10€		Bac 660 litres	7,52€		Dépôt 80 litres	0,91€
---	------------------	-------	---	-------------------	-------	---	-------------------	-------	---	-------------------	-------	---	-------------------	-------	---	-------------------	-------	---	--------------------	-------

La part incitative de la TEOMi correspondra aux données comptabilisées en 2019. Le montant global de la TEOMi figurera sur l'avis de taxe foncière édité par le service des impôts à l'automne 2020.

Des questions sur la mise en place du dispositif ?

Une plaquette d'information est accessible sur le site internet de la CCMM dans *Améliorer le cadre de vie/ prévention et gestion des déchets / tarification incitative*. Une version papier est disponible dans votre mairie et les différents accueils de la CCMM. Elle peut être envoyée sur simple demande.

Des questions sur les modalités de collecte ?

Le règlement de collecte est téléchargeable sur le site internet de la CCMM ou peut être envoyé sur simple demande.

TROIS MODES DE COLLECTE COEXISTENT SUR LE TERRITOIRE



En bac, pour la grande majorité des usagers

Il s'agit de bacs pucés permettant de comptabiliser le nombre de fois où votre bac aura été présenté à la collecte.

 Si votre logement ne dispose pas de bac pucé, vos déchets ménagers ne pourront pas être collectés !

Pour être doté d'un bac adapté contactez le service des déchets ménagers de la CCMM au 03 54 95 62 41.

En sac, dans des situations spécifiques, en accord avec la commune

Il s'agit de sacs spécifiques dédiés à ce mode de collecte (couleur bordeaux avec le logo de la CCMM).

Disponibles uniquement au pôle technique de la CCMM.



En conteneurs enterrés, pour les habitats denses

Vous disposez d'un badge d'accès. Vos déchets doivent être conditionnés en sacs. Chaque dépôt ne peut excéder 80 litres, correspondant au volume de la trappe, sous peine de bloquer le système.

Pour être doté d'un badge contactez le service des déchets ménagers de la CCMM au 03 54 95 62 41.

Jeter moins

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Même trié, un déchet reste coûteux. Mettons en place au quotidien des gestes peu générateurs de déchets ! C'est parti !



Réduire mes biodéchets : cuisine et jardin

Distribution de compost au printemps et à l'automne

- ✓ **Eviter le gaspillage alimentaire** : acheter juste la quantité nécessaire, attention aux promos alléchantes ; examiner les dates de péremption ; cuisiner les restes...
- ✓ **Compostage individuel, collectif, lombricompostage, paillage** : « [Guide du compostage partagé](#) » : la collectivité vous accompagne pour nourrir directement ses plantes avec de l'engrais fait maison.

« [Guide du compostage partagé](#) » : la collectivité vous accompagne

- ✓ **Pas de solution de traitement sur place ?** Des bennes à déchets verts sont à votre disposition à Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maron, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pierreville, Pulligny, Richardmémil, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne, Xeulilly et la déchetterie de Moselle et Madon.



Équipements électroniques et électroniques

- ✓ **Réparer soi-même, dans un repair'café ou par un professionnel** permet d'utiliser l'objet plus longtemps
- ✓ **Acheter d'occasion ou reconditionné**, lors d'un achat neuf, le magasin doit reprendre votre ancien matériel 1 pour 1, profitez-en !
- ✓ **Pas d'autre solution ? Déposez-les en déchetterie.**



Cartouches d'encre et piles

- ✓ N'imprimer que si nécessaire, choisir des appareils ne nécessitant pas ou peu de piles et opter pour les versions rechargeables.
- ✓ **Déposez-les en déchetterie ou en magasin.**



Déchets dangereux

- ✓ Peinture, bricolage, jardinage, décoration, entretien des véhicules et piscines... : choisir des produits peu toxiques et acheter seulement la quantité nécessaire.
- ✓ **Déposez-les en déchetterie.**

Jeter mieux



- ✓ Vendre sur internet, les brocantes...



Objets encore en bon état

- ✓ Donner à des associations caritatives (secours populaire...), la boutique de La Recyclerie à Allain, Emmaüs, donnons.org, recup.net...
- ✓ Louer/emprunter pour les objets à usage ponctuel (appareil à raclette, souffleur de feuilles, masque et tuba, déguisements, etc.)



Fabriquer ses produits ménagers

- ✓ Bicarbonate, vinaigre blanc, jus de citron, savon noir, savon de Marseille... permettent de confectionner des produits ménagers économiques, écologiques et sans danger pour la santé. À utiliser avec une microfibre réutilisable.



Réduire les emballages

- ✓ Amener ses propres contenants lorsque c'est possible : boulangerie, rayon fromage/charcuterie, fruits et légumes, magasins proposant du vrac...



Produits rechargeables, lavables et réutilisables

- ✓ Pour de nombreux produits il existe des versions zéro déchet : vaisselle, serviette, rasoir, lingette, couche, paille, pile, gobelet, bouteille...
- ✓ Refuser les échantillons et produits gratuits dont on n'a pas besoin.



Jouets, cadeaux, fêtes

- ✓ Pour les jouets des enfants, privilégier la ludothèque, la bibliothèque, la location, la seconde main...
- ✓ Pour les cadeaux, offrir des expériences plutôt que des objets : concert, dîner, film, séance de relaxation, saut en parachute, cours de cuisine...

Emballages recyclables

CHANGEMENT DU JOUR ET DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Lundi	Mercredi	Vendredi
Marthemont Pierreville Pont-Scint-Vincent Pulligny Sexey-aux-Forges Thélod Xeulley	Chaligny Chavigny Maron Neuves-Maisons	Bainville-sur-Madon Flavigny-sur-Moselle Frolois Maizières Méréville Messein Richardmémil Viterne



Sacs et bacs jaunes à sortir la veille après 19h.
Collecte toutes les semaines

Rattrapages uniquement pour les jours fériés suivants :

- 1^{er} mai rattrapé le lundi 4 mai
- 8 mai rattrapé le lundi 11 mai
- 25 décembre rattrapé le lundi 28 décembre
- 1^{er} janvier 2021 rattrapé le lundi 4 janvier 2021

Les sacs jaunes sont disponibles dans les mairies des communes.

Pour la commune de Neuves-Maisons, les sacs jaunes sont distribués au pôle technique de la CCM.



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



+ NOUVEAU



1

C'est un emballage ? Dans le sac, bac ou conteneur de tri !

Attention : seuls les emballages de la cuisine et de la salle de bain se trient.

2

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3

N'emboitez pas les emballages les uns dans les autres sinon ils ne seront pas recyclés.

4

Les cartons volumineux, supérieurs à la taille d'une boîte à chaussure ou d'un paquet de céréales sont à déposer en déchetterie.

5

Déposez vos sacs ou bac sur le trottoir ou directement vos emballages dans le conteneur enterré de tri de votre quartier.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



conteneur papiers
Tous les papiers se recyclent



conteneur verre
bouteilles, pots, bocaux



conteneur vêtements
vêtements, chaussures, petite maroquinerie, linge de maison



Dépôt de déchets aux abords des conteneurs interdit sous peine d'amende jusqu'à 1 500 € (3000 € en cas de récidive) art R633-6 et R635-8 du code pénal

OÙ LES TROUVER ?

conteneurs papiers
conteneurs verre
conteneurs vêtements

BAINVILLE SUR MADON		NEUVES-MAISONS	
Rue Jacques Caillot		Parking Intermarché	
Rue des Jardins		Rue du Val de Fer	
Rue du fort		Place Poisson	
Plateau Sainte Barbe		Parking Leader Price	
		Rue Povoas de Lanhoso : Cimetière	
		Rue de Cumène	
		Rue Marcellin Berthelot	
		Quai Nicolas Cugnot : Appont Tri	
		Impasse Aristide Briand	
			PIERREVILLE
		Rue des Paquis	
			PONT SAINT VINCENT
		Rue Jean Jaurès : Salle des sports	
		Rue Mairesse	
		Rue Albert Thomas	
		Rue des Cazottes	
			PULLIGNY
		Route de Pierreville	
		Avenue du Tricourt	
		Espace Entre 2 Rives	
			RICHARDMÉNIL
		Rue Jean Lamour	
		Parking cimetière	
		Place de L'empereur - Bois Impérial	
		Rue des sablières : Parking bord de Moselle	
		Parking du supermarché	
		Terrain de sport Vert Village	
			SEXEY-AUX-FORGES
		Salle des fêtes	
		Rue des étangs	
		Place de la République	
			THELOD
		Route de Xeulley	
		Rue du Lavaux	
			VITERNE
		Rue Julien Joly : Cimetière	
		Sentier de Vezelle	
			XEULLEY
		Chemin d'Houdelmont	
		Rue sous les vignes	

BAINVILLE SUR MADON		NEUVES-MAISONS	
Rue Jacques Caillot		Parking Intermarché	
Rue des Jardins		Rue du Val de Fer	
Rue du fort		Place Poisson	
Plateau Sainte Barbe		Parking Leader Price	
		Rue Povoas de Lanhoso : Cimetière	
		Rue de Cumène	
		Rue Marcellin Berthelot	
		Quai Nicolas Cugnot : Appont Tri	
		Impasse Aristide Briand	
			PIERREVILLE
		Rue des Paquis	
			PONT SAINT VINCENT
		Rue Jean Jaurès : Salle des sports	
		Rue Mairesse	
		Rue Albert Thomas	
		Rue des Cazottes	
			PULLIGNY
		Route de Pierreville	
		Avenue du Tricourt	
		Espace Entre 2 Rives	
			RICHARDMÉNIL
		Rue Jean Lamour	
		Parking cimetière	
		Place de L'empereur - Bois Impérial	
		Rue des sablières : Parking bord de Moselle	
		Parking du supermarché	
		Terrain de sport Vert Village	
			SEXEY-AUX-FORGES
		Salle des fêtes	
		Rue des étangs	
		Place de la République	
			THELOD
		Route de Xeulley	
		Rue du Lavaux	
			VITERNE
		Rue Julien Joly : Cimetière	
		Sentier de Vezelle	
			XEULLEY
		Chemin d'Houdelmont	
		Rue sous les vignes	

Déchetterie

Toute l'année

Horaires

40h d'ouverture par semaine
Fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h 12h				8h 12h	9h 12h	9h 13h
Après-midi	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	

Parc d'industries Moselle Rive Gauche - Rue Pierre-Emile Marfin 54850 Messein

Déchets autorisés

Batteries au plomb, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets de bricolage ou jardinage, pneus (sans jante), appareils électriques ou électroménagers, piles, lampes, néons, cartouches d'imprimantes, verre, papiers, textiles, ferrailles, déchets verts (tontes en saison), mobilier, bois, cartons, gravats, encombrants.



Un doute ? une question ? La CCMM vous accompagne pour réduire vos déchets, prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr
Adressez-vous aux agents d'accueil qui vous orienteront dans vos gestes de tri.

Service des encombrants

La collectivité met à disposition des personnes à mobilité réduite ou âgées un service de collecte à domicile, gratuit et sur rendez-vous.



Ne sont pas pris en charge, les produits de bricolage/jardinage, gravats, déchets verts et épaves de véhicules.

Ce service est mis en place 3 fois par an (mars, juin et octobre).
Merci de vous inscrire par téléphone au 03 54 95 62 41 à la fin du mois précédent (février, mai et septembre).

Contrôle d'accès

Depuis le 02 décembre, pour offrir un service toujours plus efficace et permettre aux habitants de Moselle et Madon de profiter d'un équipement adapté à leurs besoins, vous accédez à la déchetterie avec un badge.



En déchetterie, afin de profiter du service, présentez le dos de votre badge devant le lecteur automatique, une fois le code-barre lu, la barrière s'ouvre.

Le nombre de passages est illimité.

Vous êtes un particulier du territoire ?

Le dépôt en déchetterie reste **limité à 3m³ par jour**.
Pensez à anticiper vos déménagements, l'accès en déchetterie est permis pour des quantités supérieures sur dérogation de la CCMM.

> **Rendez-vous au pôle technique de la CCMM.**

Présentez-vous au pôle technique de la CCMM avec votre taxe d'habitation, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture EDF, téléphone, internet,...).



Vous êtes un professionnel du territoire ?

L'accès en déchetterie est permis contre paiement du service et sans limitation de volume.

Présentez-vous avec un document de moins de 6 mois justifiant de l'identité de votre entreprise (Kbis,...) et une autorisation de l'employeur au retrait du badge.



Le 23 juillet 2019, les députés ont voté en faveur de la ratification du CETA par 266 voix pour et 213 contre. Ils ont choisi de ratifier un accord qui aggravera les conséquences sociales, écologiques, agricoles et économiques de la mondialisation économique et financière.

Pour que le traité soit ratifié, il doit être voté par le Sénat avant de revenir en séance à l'Assemblée Nationale. Il n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour (le contenu des sessions est établi jusqu'au 4 février 2020). Cela dépend du gouvernement en accord avec la présidence du Sénat. Son inscription n'interviendra probablement pas avant les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Il est donc encore possible de faire reculer le gouvernement et sa majorité en persuadant nos parlementaires de ne pas ratifier le CETA et les autres traités.

CETA, JEFTA, MERCOSUR, ALECA, APE, Nouveau TAFTA, Vietnam, TiSA,... KESAKO ?

Ce sont les acronymes des différents traités ou accords de « libre-échange » négociés entre l'Europe et différents pays.

Les fossoyeurs de la planète poursuivent et accélèrent les négociations et signatures de traités de « libre-échange » sans se soucier des intérêts et de la volonté des populations.

Ces accords et/ou traités n'ont de « libre-échange » que le nom car les objectifs inscrits dans le texte sont :

- Libéralisation du commerce et des investissements
- Ouverture massive des marchés contre le climat et l'intérêt des peuples
- Suppression des « barrières réglementaires » que sont pour eux les protections et les normes sanitaires, alimentaires, sociales, culturelles, environnementales...et toutes les conquêtes sociales et écologiques
- Une « justice » privée sur mesure pour les multinationales avec le règlement des différends entre investisseurs et l'État (ICS), règlement des différends permettant aux investisseurs et entreprises privées d'attaquer en justice une décision politique qui entraverait leurs intérêts économiques
- Un verrou pour neutraliser toutes législations et réglementations contraires aux intérêts des grandes firmes avec le Forum de Coopération Réglementaire (FCR)

Après l'épisode de la ratification du CETA (traité entre l'Europe et le Canada) à l'Assemblée Nationale, c'est au tour du MERCOSUR (accord entre l'Europe et l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay) de faire son apparition (20 ans de négociations) sans parler du Japon (JEFTA), de la Tunisie (ALECA), de l'Afrique de l'Ouest (APE), du Vietnam,

Le gouvernement a annoncé dans la loi PACTE son intention de vendre tout ou partie des parts de l'État dans le capital de la société AdP « Aéroports de Paris », dont il détient 50,6%.

Le Référendum d'Initiative Partagée (RIP), prévu par l'article 11 de la Constitution, permet aux électeurs de se déclarer par internet en faveur d'une proposition de loi référendaire. Il peut être organisé à l'initiative d'1/5e des membres du Parlement, avec le soutien de 1/10e des électeurs inscrits sur les listes électorales (soit 4,7 millions de citoyens).

Une telle proposition de loi référendaire a été déposée en avril par 248 parle-

mentaires de tous bords politiques (dont notre député et celle de Pont-à-Mousson), et validée en mai par le Conseil Constitutionnel. Elle vise à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Si suffisamment d'électeurs apportent leur soutien (date limite le 12 mars), la proposition de loi sera examinée par le Parlement ou sera soumise au référendum par le président de la République.

La préfecture de Meurthe-et-Moselle a transmis en mairie les modalités,



« Libre-
la fuite

de Singapour, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de TiSA (Accord sur le commerce des Services = libéralisation de tous les services publics, subventionnés et privés)...

Cette course poursuite à la mondialisation du commerce, aux profits, la Commission Européenne et nos gouvernements en sont les premiers responsables.

Pour un seul objectif : satisfaire les entreprises multinationales pour plus de profits pour une minorité en appauvrissant la grande majorité de la population et en restreignant la satisfaction de ses besoins.

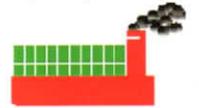
Alors pourquoi importer des marchandises produites à des milliers de kilomètres de l'Europe et avec des normes moins exigeantes que celles de l'Europe!!...alors que nous les produisons ici ...?

Le Canada par exemple, utilise des farines animales pour l'alimentation animale. L'Union Européenne les interdit. Or le traité dit CETA n'interdit que l'utilisation pour l'une d'entre elles pour la viande bovine! Les animaux d'élevage peuvent être nourris avec du maïs ou du soja OGM et on leur administre des anabolisants et des antibiotiques (procédés interdits en France et en Europe). Le Canada ne reconnaît pas le principe de précaution.

Plus que des mots, les images parlent : quelques conséquences de l'application de ces traités et de certaines politiques amplifiant la mondialisation notamment au Brésil (dessin ci-contre).

Mais quand vont-ils s'arrêter ? La planète est en danger et les inégalités en progression constante.

28%
des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputables au commerce international, et les émissions liées au transport international de marchandises devraient augmenter de 290% d'ici à 2050, selon une prévision de l'OCDE.



+63%
d'exportation d'énergies fossiles du Canada vers l'Europe en 2018, s'agissant pour l'essentiel de pétrole issu des sables bitumineux, qui émet un quart d'émissions de CO2 en plus que le pétrole conventionnel.

JOUEMENT CANADIEN ET COMMISSION EUROPÉENNE

Référendum A



échange >>
en avant

IL N'EST PAS TROP TARD
POUR **STOPPER**



Les parlementaires qui votent pour le CETA s'obligent définitivement, avant de proposer une loi ou une décision, à en demander la permission à toutes les sociétés étrangères concernées (Forum de Coopération Réglementaire) et s'ils passent outre, ils acceptent délibérément et définitivement que l'Etat Français comparaîsse devant les tribunaux d'arbitrage tenus par ces sociétés et leurs amis (ICS Système de Cour sur l'Investissement) !

Alors n'hésitez pas à interpeller les députés (Carole Grandjean, Laurent Garcia, Thibault Bazin, Xavier Paluszkiwicz, Dominique Potier, Caroline Fiat) et sénateurs (Véronique Guillotin, Jean-François Husson, Olivier Jacquin, Philippe Nachbar) de Meurthe-et-Moselle pour ne pas ratifier le CETA et autres traités de « libre-échange ».

(voir les n° du journal municipal de 2017, 2018 et 2019)

Collectif STOP TAFTA Sud 54 :
gmt@stoptafta54.lautre.net



239
pesticides

jusqu'ici interdits ont été homologués par Jair Bolsonaro, le président brésilien, depuis son entrée en fonction, en janvier.

Collectif national :
www.collectifstoptafta.org

Focus sur deux mécanismes qui sont des éléments du texte de ratification au parlement

Focus sur le mécanisme de Coopération Réglementaire :

Sous ce doux nom de coopération se cache un vaste programme de détricotage des normes sociales, environnementales, alimentaires et sanitaires avec les lobbies des multinationales

nales aux commandes. Étiquetage, autorisation de produits chimiques, règles prudentielles, sécurité automobile etc sont autant de domaines où les normes sont perçues comme des obstacles injustifiés au libre commerce. Et ce qui n'est pas dans le traité, le Forum de Coopération Réglementaire se chargera de manière permanente d'analyser les législations actuelles et futures à l'aune de leur impact sur le commerce transatlantique, et ce avant même que les élu-es ne soient consultés et à l'abri de tout débat public. Loin d'être un volet technique, la coopération réglementaire est une pièce maîtresse du traité dont l'objectif est une dérégulation à grande échelle, en dehors de tout contrôle démocratique. Il est destiné à contourner les élus et leur mandat démocratique.

Focus sur le règlement des différends (Système de Cour sur l'Investissement-ICS) :

Ce mécanisme permet aux investisseurs privés d'attaquer une décision publique qui leur serait défavorable, mais aussi les Etats si leurs intérêts leur semblent lésés et leur demander des compensations chiffrées en millions et milliards d'euros. Au détriment des législations sociales, économiques ou environnementales votées démocratiquement.

Les dispositions relatives à la protection des investissements renforcent encore la capacité des investisseurs étrangers (en général, des multinationales) de contester toute politique publique en matière de santé, d'environnement ou de travail, par exemple.

Les exemples ne manquent pas. En 2014, l'entreprise suédoise Vattenfal a ainsi attaqué le gouvernement allemand suite à sa décision de sortir du nucléaire, réclamant 4,7 milliards d'euros de compensation. Le groupe français Veolia a porté «plainte» en 2012 contre l'Etat égyptien pour avoir augmenté le salaire minimum de 31 euros par mois (de 41 à 72 euros). En 2004, le groupe américain Cargill a, par exemple, fait payer 90,7 millions de dollars (66 millions d'euros) au Mexique, pour une nouvelle taxe sur les sodas. En 2010, la Tampa Electric a obtenu 25 millions de dollars du Guatemala en s'attaquant à une loi plafonnant les tarifs de l'électricité. Au Togo, Philip Morris fait annuler la neutralité des paquets de cigarettes. Philip Morris a aussi attaqué l'Uruguay mais a perdu au bout de 6 ans de procédure : les 23 millions de dollars de frais de justice ont été payés par les 2 !

C'est ce qui s'appelle détrousser les Etats.

ééroport de Paris



validées par le conseil constitutionnel, de la campagne en faveur de l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroport de Paris. Cette campagne a officiellement débuté il y a quelques mois avec le lancement d'un site de recueil des signatures :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

il faut vous munir de votre carte d'identité ou passeport et de votre carte d'électeur

A ce jour, il y a plus d'un million de signatures

Pour connaître les éléments d'information relatifs à la campagne en faveur de l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'ADP, cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/propositions/pion1867.pdf>

Si vous ne possédez pas Internet vous pouvez vous déplacer à la mairie de Neuves-Maisons pour remplir le formulaire papier ou déposer votre soutien à une borne Internet mise à disposition.

www.referendum.interieur.gouv.fr/formulaire-papier

Agenda

Autour de l'Espace André Chardin



- Samedi 11 janvier Vœux du Foyer Rural
- Vendredi 24 janvier Vœux du Maire et du conseil municipal
- Samedi 08 février Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 29 février Bal Country / Disco organisé par le West Country Club
- Dimanche 08 mars Loto organisé par le Comité des Fêtes
- Dimanche 15 et 22 mars . . . Elections municipales
- Samedi 28
et dimanche 29 mars Salon des artistes organisé par le Comité des Fêtes

N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune :

www.ville-chavigny.fr

Renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ». Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à accueil@ville-chavigny.fr



Affouages 2020 à Chavigny

La commune de Chavigny a décidé, comme à son habitude, de réserver des parcelles de la forêt communale aux « affouagistes » après les coupes des bûcherons pour la vente de bois d'oeuvre. Le prix fixé incluant l'ensemble des taxes et frais O.N.F. (Office National des Forêts) est de 13,50 €/stère. Si vous êtes intéressé(e), une réunion pour l'attribution des parcelles se déroulera le samedi 25 janvier à 9 h 00 en mairie.



Numéros utiles

Mairie : 03 83 47 24 32 : Du Lundi au Jeudi : de 14 h 00 à 18 h 00
Le Vendredi : de 14 h 00 à 16 h 00
www.ville-chavigny.fr

Communauté de Communes Moselle et Madon : 03 83 26 45 00

Numéro d'appel d'urgence européen 112 : si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) 15 : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Police Secours 17 : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Sapeurs-pompiers 18 : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114 : Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

Médecin de garde : SOS Médecins : 3624

Pharmacie de garde : 3237

